

Kurukanfuga II souveraine : pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français au Mali depuis 1963.

Manden-Ka-Luw Ko : « Maà, Ni Magna Boô-Min tièly-ko, Ni Ma Tiè À-Tiètumalà (À-Kassa-bè Tun Y-Nunna) – Syè-Uw Ba Yèrekè Ka Bilà Y-Koro (« Au pays des Peuples du Grand-Mandé, la procrastination – du personnel politique face à l'émiettement du pays - ne peut être qu'un crime aux yeux des compatriotes - malien(ne)s - ayant un sens élevé du devoir - de l'empêcher »).

Nos Ancêtres l'ont dit : « ***Kuma Fo-Len Koro Toyé Dala-Maga Yé*** ». On ne saurait adhérer à ce dire ancestral et trouver meilleure formule pour renouveler, en simple citoyen, mais en analyste de l'environnement interétatique, l'**ALERTE** générale que nous donnions, entre avril 2012 et juin 2013 par publication de cinq (5) articles et d'un tableau synoptique sur la tragédie malienne, au sujet de l'**URGENCE** qu'il y a pour le Peuple **DE S'UNIR** et de **TENIR UNE** « ***KURUKANFUGA II SOUVERAINE*** », afin de **CONTRE**, à moindre coût, **LE PLAN DE DESTRUCTION DU PAYS CONÇU, DÉCIDÉ, DIRIGÉ PRÉPARÉ, DÉCLENCHÉ ET POURSUIVI PAR DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS** dès l'aube de l'histoire de l'accession formelle de la République du Mali, le 22 septembre 1960, à la souveraineté interétatique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est du moins ce qui ressort, de manière limpide, du « *Discours du 22 septembre 1964* » de l'un des officiers les plus valeureux de son temps, envoyé dans la région de Kidal pour réduire la fronde séditeuse de 1963-1964, le capitaine Diby Silas DIARRA. Ce digne fils du pays témoignait effectivement à cet égard que :

« La politique de division de la France dans cette région ne sera d'ailleurs pas seulement géographique, car les coloniaux développeront aussi dans les populations nomades d'une part, les divisions de classes propres à la société féodale et d'autre part, avec le plus grand esprit de méchanceté, il sèmeront la haine raciale et les complexes religieux.

Nous nous efforcerons plutôt de vous faire le point de notre bilan, un an après l'explosion de la bombe à retardement que la France a léguée à la jeune République du Mali au lendemain du 22 septembre 1960. »

C'est donc dès l'aube de l'accession de la République du Mali à la souveraineté interétatique que les gouvernements français se sont évertués à concevoir, à décider, à diriger, à préparer, à déclencher et à poursuivre le plan de destruction du Mali.

Le plan de destruction du Mali conçu, décidé, préparé, déclenché et poursuivi par des gouvernements français dès l'aube de l'histoire de son accession à l'indépendance formelle dans le cadre de l'ONU en 1960

Plus qu'un cri de détresse, le recours au brocard (« *Màa, Ni Magna Boô-Min Tièly-Ko, Ni Ma Tiè, Aà-Tiè-Tumalà – Aà Kassa-Bè Tun Y Nunnà – Syè-Uw Ba Yèrek`Ka-Bila y Koro* ») placé en tête du présent article constitue plutôt un appel pressant au devoir. Celui lancé au personnel politique du Mali (*Faso Lafassa-Den-Uwn, Ani Fasso Mara-Bàuw*) de se mettre au diapason du Peuple et de convoquer à l'instar (1236) de KEITA Soundiata (1190-1255), une « *Kurukanfuga II souveraine* » susceptible de prendre des mesures conséquentes afin d'empêcher l'émiettement du Mali vacillant sous le complot des gouvernements français et de ses alliés de l'OTAN.

En se servant donc de l'adage manding pour introduire nos propos, loin de nous se trouve ancrée une quelconque idée de railler le personnel politique de la République du Mali d'aujourd'hui essentiellement issu des régimes de Moussa TRAORÉ (1968-1991), d'Amadou Toumani TOURÉ (1991-1992 & 2002-2012), d'Alpha Oumar KONARÉ (1992-2002) et d'Ibrahim Boubacar KEITA (depuis 2013), même s'il a accaparé et accapare encore le pouvoir au pays pour n'en faire, hélas, qu'un État patrimonial depuis le coup d'État du 19 novembre 1968 contre le régime (1960-1968) d'inspiration socialiste du Président Modibo KEITA (1915-1977).

L'objectif recherché auprès des lecteurs de l'article n'est donc autre chose que de souligner la nécessité de serrer les rangs afin d'empêcher la « *soudanisation du Mali* », c'est-à-dire la création d'un État *pigmentocratique* ou *démocratique* au Nord du pays dans le seul but de livrer les fabuleuses richesses du sol et du sous-sol sahélo-saharien aux entreprises françaises conformément à la volonté, non encore réalisée, du Président René COTY (1882-1962), de son premier Ministre Guy MOLLET (1905-1975) et de leur séide « *Ministre délégué à la présidence du Conseil* », Félix Houphouët BOIGNY (1905-1993) qui, par promulgation de la loi du 10 janvier 1957 portant « *Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS)* », entendaient vaille que vaille, aux termes de l'article 1^{er} de la dite loi, « *assurer la mise en valeur et l'expansion économique (...) des zones sahariennes de la République française (...)* ».

En clair, **L'URGENCE AU MALI N'EST**, au moment où le pays et toute la zone sahélo-saharienne sont mis à feu et à sang par des psychopathes du profit, **NI, DANS UNE QUELCONQUE CAMPAGNE JUDICIAIRE D'ASSAINISSEMENT DES MŒURS DANS LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES, NI DANS DE MESQUINS RÈGLEMENTS DE COMPTE, ENCORE MOINS DANS UNE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE QUI NE PEUVENT QUE DISPERÇER INUTILEMENT LES RANGS ET DISTRAIRE CYNIQUEMENT LA POPULATION DU MALI DE LA NÉCESSITÉ DE S'UNIR, AU PLUS VITE, POUR JUGULER NON UNE QUELCONQUE « PICCOLLA GUERRA », « KLEIN KRIEG » OU « GUERRE ASYMÉTRIQUE » AU MALI ET AU SAHEL, MAIS UNE GUERRE PAR PROCURATION** visant à déposséder à

l'âge des indépendances formelles, au profit des entreprises étrangères et, notamment, françaises, le Peuple africain au Sahel de la pleine jouissance des richesses de ses sols et de ses sous-sols, comme c'est, hélas, le cas en République Démocratique du Congo (RDC) devenue, depuis son accession théorique à la souveraineté interétatique le 20 juin 1960, une véritable colonie d'exploitation du fait de la permanence du chaos organisé sous la surveillance des troupes de « *maintien de la paix* » de l'ONU, là où il n'y a guère de paix, défilant ainsi toute véritable construction étatique au bénéfice des populations de ce « *pays* ».

Il ne faudrait surtout pas penser également qu'en puisant inspiration dans la maxime appelant au devoir d'empêcher, vaille que vaille, l'émiettement du Mali et, partant, aggraver celui de toute l'Afrique entière déjà effectué unilatéralement en 1885 par des États envahisseurs ouest-européens, le présent article soit interprété comme un cri de ralliement contre le peuple français ou un quelconque Peuple euro-occidental. Au contraire, par cet écrit, nous voulons convaincre du fait que dans l'histoire de l'humanité, sur la planète Terre, aucun Peuple n'a été ni n'est de nos jours, en soi-même, ennemi d'un autre. Il y a donc lieu d'avoir à l'esprit toujours présent le fait que **LE PEUPLE FRANÇAIS N'EST NULLEMENT EN SOI-MÊME L'ENNEMI D'AUCUN PEUPLE EN AFRIQUE OU AILLEURS DANS LE MONDE, PAS PLUS D'AILLEURS QUE LE PEUPLE AFRICAIN AU SAHEL**, bien que couvert de meurtrissures du fait de l'esclavage, de la colonisation et de la guerre de dépossession territoriale qui lui est imposée actuellement, par procuration, à l'initiative des gouvernements euro-occidentaux, **N'EST ENNEMI NI DU PEUPLE DANOIS, SUÉDOIS, NÉERLANDAIS, SUISSE, FRANÇAIS ,NI DU PEUPLE AMÉRICAIN, ENCORE MOINS DU PEUPLE ALLEMAND OU ITALIEN, ET,** pour tout dire, **DU PEUPLE DES PAYS DE L'OTAN** occupant, sur la base d'« **ACCORDS DE DÉFENSE** » **DOLOSIFS** qu'il va falloir dénoncer officiellement, l'espace Sahélo-saharien au nom de la lutte contre le terrorisme.

Autrement dit, au lieu des Peuples, seuls des gouvernements euro-occidentaux sont à inculper. Par félonie dans les rapports interétatiques, mais plus au service d'une oligarchie que de leurs Peuples, ils parviennent, à force de tromperies grâce au support des criminels médiatiques, à dresser les Peuples les uns contre les autres ou à aliéner leur destin.

C'est en cela précisément qu'il y a lieu d'incriminer les gouvernements royaux, impériaux et républicains français pour avoir non seulement envahi des populations africaines, les réduire à l'esclavage et les coloniser, mais aussi et surtout pour n'avoir de cesse, depuis l'avènement de la « *V^e République* » sous la présidence du chef de guerre de la « *France libre* » (1959-1969), le Général Charles de GAULLE (1890-1970), que de déstabiliser des pays africains depuis les années 1960 par la médiation des soldats de l'ombre, sous le commandement du sinistre Jacques FOCCART (1913-1997) et de ses épigones, ourdissant continuellement, à partir du « *Secrétariat général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches* », devenu la « *Cellule Afrique* » qui est mieux connue sous l'appellation « *Cellule africaine de l'Élysée* », des complots

pour saboter puis exploiter frénétiquement les pays africains, en y rendant ainsi impossible toute initiative de libre développement au bénéfice des populations : le **COLONIALISME MACHIAVÉLIQUE** dont la portée, foncièrement nocive pour les Peuples dominés, a été considérablement atténuée dans le langage par le lexique politique euro-occidental forgé avec l'aide des médias au service du capitalisme à travers l'usage, au XX^e siècle, du concept « *néocolonialisme* » mis au point, le 1^{er} avril 1836, par Henri Jean-Étienne BOYER-FONFRÈDE (1788-1841) lors de la publication de son article intitulé : « *De la décolonisation de l'Algérie* » dans le journal « *Mémorial bordelais* », six ans seulement après que la France ait jeté son dévolu, en 1830, sur cette Terre au Nord de l'Afrique.

L'usage immodéré du concept « *néocolonialisme* » par des doctrinaires du pouvoir, il faut le souligner, eut d'ailleurs pour effet non seulement de comprimer et d'insérer, dans cette dernière dénomination édulcorée du colonialisme machiavélique, toutes les vilenies de la domination coloniale étrangère, mais également de donner, à la lumière des programmes « *d'aide à la coopération et au développement* », entre autres de la France, une allure généreuse, voire charitable, à la monstrueuse machine coloniale en Afrique théoriquement indépendante.

Malgré ce camouflage savamment organisé à travers les programmes multilatéraux et bilatéraux d'« *aide à la coopération et au développement* », nul ne devrait de nos jours se méprendre sur les véritables intentions, voire le désir incompressible de domination politique, économique et culturelle que le chef militaire de la résistance contre l'hitlérisme, le Général Charles De GAULLE (1890-1970), entendait établir en Afrique au bénéfice de la France. Celui-ci n'hésita d'ailleurs pas un seul instant à renier ouvertement son engagement à libérer les colonies africaines de son pays suite à la débâcle de ses partisans à Dakar, le 25 septembre 1940, aux mains des vichystes. Débâcle qui l'avait alors décidé à instituer, par « *Ordonnance du 27 octobre 1940* », Brazzaville, au Congo, comme capitale de la « *France libre* ».

En ce lieu, alors que la défaite de l'« *Afrika Korps* » du « *Generalfeldmarschall* » Erwin ROMMEL (1891-1944), sous le coup des combattants africains de la « *Ville Armée* » commandée par Sir Bernard Shaw MONTGOMERY (1887-1976) à la seconde bataille d'El-Alamein en Égypte, du 23 octobre au 3 novembre 1942, avait réussi à ébranler la machine de guerre allemande et que, surtout, les troupes du Marechal soviétique, Gueorgui Konstantinovitch JOUKOV (1896-1974), sous la direction de Ioseb Besarionis Dze Jughashvili STALINE (1878-1953), avait sonné le glas de la *Wehrmacht* par capture, le 31 janvier 1943, du « *Feld-Maréchal* » Wilhelm Friedrich Ernst Von PAULUS (1890-1957), Commandant de la « *VI^e Armée* » hitlérienne sur le Front de l'Est, puis forcé celle-ci à la reddition, le 2 février 1943, en ne laissant plus de doute quant à l'issue de l'aventure belliciste euro-occidentale de 1939-1945, le chef de guerre contre l'occupation allemande de la France, le Général Charles de GAULLE (1890-1970) qui, le 18 juin 1940, à la « *British Broadcasting Corporation (BBC)* » à Londres, reposa, en grande partie, l'espoir de la « *victoire* » sur « *l'ennemi* » allemand, grâce à la bravoure et au sacrifice des « *Tirailleurs sénégalais* », c'est-à-dire sur l'épaule des soldats conscrits

d'Afrique, de son « *vaste empire* » colonial fédéral africain, en violation flagrante de ses promesses de liberté pour l'Afrique colonisée par son pays, resserra au contraire son emprise sur les colonies.

Sachant pertinemment qu'avec la déconfiture de la « *VI^e Armée* » allemande le 2 février 1943, l'heure de la fin de l'aventure belliciste euro-occidentale de 1939-1945 ne tarderait plus à sonner, le très ambitieux officier d'infanterie devenu Général le 6 juin 1940 qui, dans sa quête de présider un jour la destinée de son pays, avait osé, le 18 juin de la même année, défier depuis son refuge londonien, l'« *Appel* » du 17 juin 1940 de son supérieur hiérarchique, le Marechal Henri Philippe Benoni Omer Joseph PETAIN (1856-1951), s'apprêtant à signer à Rethondes l'Armistice du 22 juin de ladite année, suite à la déconfiture éclair (10 mai au 22 juin 1940) des machines de guerre françaises et anglaises lancées le 3 septembre 1939 contre l'Allemagne ayant envahi la Pologne le 1^{er} septembre de la même année, se remémorant sans doute des théories machiavéliennes apprises à la prestigieuse grande École de France où il a été admis 119^e sur 221, Saint-Cyr, ne se contenta pas de résumer brillamment ces théories en sa périphrase la plus célèbre, voulant que : « *Les États* » n'aient « *pas d'amis, ils n'ont que des intérêts* », entreprit de matérialiser cet ensemble d'idées machiavéliennes en Afrique. C'est ainsi que, tout d'abord, « *les fins* » justifiant « *les moyens* », il fit confectionner, du 30 janvier au 8 février 1944, la camisole « *Union française* » dans le tissu colonial des « *Recommandations* » de la « *Conférence de Brazzaville* », ordonnant énergiquement pour lui et surtout pour la postérité que :

« *Les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-government dans les colonies est à écarter.* »

puis avec cette camisole « *Union française* », le Général Charles de GAULLE (1890-1970) habilla de force ses colonies africaines lors de l'adoption de la « *Constitution du 27 octobre 1946* » de la quatrième (IV^e) République (1946-1958) française, affirmant ainsi en quelque sorte, tant en Afrique Occidentale de domination Française (AOF) qu'en Afrique Équatoriale de domination Française (AEF), sa farouche détermination à faire obstacle au libre développement des Peuples africains colonisés par son pays.

Il faut d'ailleurs souligner à cet égard que bien avant cette date, le 26 décembre 1945, lors de la ratification, par la France, des « *Accords de Bretton Woods* » du 1^{er} au 22 juillet 1944 sur l'instauration d'un nouveau système monétaire mondial, l'« *Homme du 18 juin 1940* » avait déjà cadennassé toute chance d'épanouissement économique des Peuples africains, en imposant, dans les colonies, la version gaullienne du système monétaire nazi établi en France par l'Allemagne hitlérienne durant l'occupation (22 juin 1940 au 8 mai 1945) de son pays. Un système monétaire véritablement esclavagiste que constitue le « *Franc des Colonies françaises d'Afrique (F.-CFA)* » dont l'origine

remonterait au gouvernement de Charles-Louis Napoléon BONAPARTE, NAPOLÉON III (1808-1873) alors à la tête du second Empire (1852-1870), lequel a institué, en 1854, par création d'une « *Banque coloniale* » visant essentiellement à indemniser les esclavagistes français ayant fait faillite des suites de la promulgation du second « *Décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848* » pris par le gouvernement provisoire de la seconde République française (1848-1852) pour saper définitivement le « *crime de lèse-humaine* », l'esclave, rétabli par l'empereur NAPOLÉON Ier BONAPARTE (1769-1821) qui adopta la « *Loi du 20 mai 1802* », redonnant force probante à l'exécration « *Code Noir* » ou l'« *Édit du Roy servant de règlement pour le gouvernement et l'administration de justice et le police des isles françoises de l'Amérique, et pour la discipline et le commerce des nègres et esclaves dans ledit pays* » promulgué en 1685 par celui qui porta le despotisme à ses contestables sommets en France, LOUIS XIV (1638-1715); mais que Maximilien Marie Isidore de ROBESPIERRE (1758-1794), à la tête (1792-1794) de l'administration de la « *Première République* » (1792-1804) de la France jacobine, sachant que cette législation royale scélérate n'était point à l'honneur de son pays, la radia de l'espace juridique révolutionnaire français par prise du premier « *Décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II* », c'est-à-dire le 4 février 1794; avant que par la bataille de Vertières du 18 novembre 1803, Le Général haïtien, Jean-Jacques DESSALINES (1758-1806), ne vienne enfin sonner la fin de cet abominable « *crime contre l'humanité* », en infligeant une défaite cuisante aux troupes napoléoniennes commandées par le Général Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur le Comte de ROCHAMBEAULT (1725-1807), ouvrant ainsi définitivement la voie à tous les abolitionnistes du crime innommable qu'est l'esclavage dans le monde contemporain.

L'imposition du « *Franc des Colonies françaises d'Afrique* », ce système monétaire esclavagiste-nazi immonde, au Peuple d'Afrique de domination française, permettait, de fait, au chef de guerre contre le nazisme en France, d'aliéner, du 26 décembre 1945 à nos jours, le destin économique des populations de pas moins de quatorze (14) « *pays* » en Afrique équatoriale (Cameroun, Centrafrique, République populaire du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) sous la férule de la « *Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)* » et en Afrique Occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, le Mali, le Niger, Sénégal et Togo) réprimée par la « *Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)* ».

Chose certaine, durant plus de sept (7) décennies (1945-2019) ou, si l'on préfère pendant plus de six (6) décennies après l'année des indépendances formelles (1960-2020), les gouvernements successifs de la France jouèrent de toutes sortes d'astuces pour maintenir l'Afrique de leur domination coloniale dans l'accoutrement sordide qu'est l'« *Union française* » issue des « *Recommandations* » de la « *Conférence de Brazzaville* » du 30 janvier au 8 février 1944; accoutrement hideux que la « *Loi 56-619 du 23 juillet 1956* », bien plus connue sous l'appellation « *Loi-cadre Defferre* » ou « *Loi-cadre de Gaston Defferre* » (1910-1986), en véritable succédané du scélérate « *Code de l'indigénat* », institué par la « *Loi N° 10 -680 du 28 juin 1881* » de la troisième République française (1870-1940) à l'initiative du premier gouvernement (23 septembre

1880 au 10 novembre 1881) de Jules FERRY (1832-1893), contrairement à l'octroi d'« *autonomie aux colonies* » qu'elle prescrivait, est venue recycler ces « *Recommandations* » et ces législations coloniales moralement ignobles pour assurer le maintien de la tyrannie avec encore plus de volonté d'emprise sur les Terres conquises en Afrique.

Cela est d'autant plus vrai, qu'en dépit de la pleine conscience du fait que le maintien de la colonisation française était profondément désavoué et décrié à la fois par la doctrine soviétique du « *Droit des nations à disposer d'eux-mêmes* » cristallisée dans la thèse de STALINE, I. B. J. (1878-1953) sur « *Le marxisme et la question nationale et coloniale* » (1937), par l'« *anticolonialisme sentimental* » améropéen dévoilé dans la « *Charte de l'Atlantique Nord* » en date du 14 août 1941, par l'« *Internationale socialiste* » héritière, depuis 1951, de l'« *Internationale ouvrière* » (1889-1923) puis de l'« *Internationale socialiste ouvrière* » (1923-1951) et, surtout, par de nombreuses insurrections contre l'ordre colonial dont la terrible répression, par massacres, à Thiaroye (1^{er} décembre 1944) au Sénégal, à Madagascar (mars 1947 à novembre 1948) à de Dimbokro (30 janvier 1950) en Côte d'Ivoire, etc., semant l'émoi dans la Communauté de droit interétatique naissante, l'ONU, les gouvernements français atteints, pourrait-on dire, d'**autisme colonial**, loin de renoncer à la domination des Peuples africains, excellèrent plutôt dans l'art d'adapter leur mainmise sur les richesses africaines par la violence au gré des changements dans l'environnement interétatique mondial.

C'est ainsi qu'en 1958, alors que la « *Toussaint rouge* » du 1^{er} novembre 1954 en Algérie, consécutive à la défaite de Diên Biên Phu du 13 mars au 11 mai 1954 en « *Indochine* » (Vietnam) aux mains de l'armée de résistance du Général Vô Nguyễn GIAP (1911-2012), sous le commandement du Secrétaire général du Parti communiste Vietnamien, Nguyen Sinh CUNG, plus connu sous le nom Hô Chi MINH, l'« *Oncle HÔ* » (1890-1969), ainsi que le « *Non!* » de Sékou TOURÉ (1922-1984) entériné, le 28 février 1958, par le Peuple de la Guinée-Conakry en adhésion parfaite au contenu du « *Communiqué final* » de la « *Conférence afro-asiatique de Bandoeng* » du 18 au 24 avril 1955 faisait échos à la proclamation d'indépendance du Maroc (le 2 mars 1956) et de celle de la Tunisie (le 20 mars de la même année), ne faisaient plus mystère de la volonté des Peuples des Colonies africaines de se libérer du joug colonial français, le Gouvernement de la République française s'employa plutôt à se donner bonne conscience dans son entreprise de dépossession territoriale en Afrique. C'est ainsi qu'il entreprit de légitimer son usurpation coloniale dans un contexte historique pourtant favorable à l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination. En colonialiste obstiné mais futé, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) emprunta la voie

référendaire du 28 septembre 1958 pour faire adopter la « *Constitution de la V^e République* » le 4 octobre 1958.

L'adoption de cette Constitution fut pour lui l'occasion de changer en « *Communauté française* » la nouvelle appellation de l'« *Union française* » décriée dans les colonies et dans le monde pour avoir été imposée aux Africain(e)s sans consultation préalable. Pourtant la nouvelle « *Communauté française* », bien qu'ayant été sanctionnée par la « *volonté* » des colonisés, ne répondait pas non plus à leurs aspirations à la liberté. Elle consistait plutôt en une balkanisation, n'octroyant qu'une semi-liberté aux Peuples subjugués d'Afrique équatoriale et d'Afrique occidentale, donnant ainsi la certitude qu'il s'agissait d'un simple changement quant à la forme et non au fond de l'administration coloniale française en Afrique.

Loin de résoudre les problèmes reliés au déni de droit et de justice, la dernière version de l'« *Association France-Afrique* », la « *FrançAfrique* », conçue par le maître de l'Élysée de 1959 à 1969, servait plutôt à couvrir sa consubstantialité avec le « *Régime de l'indigénat* ». En effet, l'Empire colonial fédéral français régi par le « *Code de l'indigénat* » puis par la « *Loi-cadre Defferre* » bien que distinguant la « *Métropole* » de l'« *Afrique Équatoriale française (AEF)* » et de l'« *Afrique Occidentale Française (AOF)* » ne donna point d'autonomie aux entités coloniales fédérées au sein de la « *Communauté française* ». L'AEF et l'AOF, si elles ont été dotées d'une Assemblée élue et d'un pouvoir exécutif africain, furent néanmoins présidées par un Gouverneur colonial qui était le représentant direct du Gouvernement français dans les colonies africaines à Brazzaville et à Dakar. Il n'en fallait pas plus, pour qu'un nombre considérable d'analystes distingue l'« *administration* » coloniale anglaise réputée être « *indirecte* » de l'« *administration* » coloniale française considérée comme « *directe* ».

Cette mainmise « *directe* » de la France sur ses colonies africaines au nom de la nouvelle appellation de l'« *Union française* » : la « *Communauté française* », ne résistera pas à la détermination des Peuples africains à reprendre possession des Terres conquises. En effet, en dépit du contenu acrimonieux et menaçant du « *Discours de Dakar* » du 26 août 1958 qu'adressa le Général Charles De GAULLE aux Colonies françaises d'Afrique qui « *veulent l'indépendance à leur façon* », le Peuple de Guinée-Conakry, enivré par l'appel du 25 août 1958 du leader indépendantiste Sékou TOURÉ (1922-1984), ne se laissa guère dissuader par la menace proférée à Dakar par le très populaire Général aspirant à la présidence française. À un million cent trente mille deux cent quatre-vingt-douze (1 130 292) voix contre cinquante-six mille neuf cent cinquante-quatre (56 954), il choisissait la voie de la « *dignité* » en disant, le 28 septembre 1958 sans ambiguïté et « *à* » sa « *façon* », « *NON!* » au projet de « *Communauté française* » proposé par le Général Charles de GAULLE (1890-1970) à l'approbation du plus fidèle de ses séides

africains : Félix HOUPOUËT-BOIGNY (1905-1993), voulant que la Côte d'Ivoire soit plutôt « *la vache à lait* » de la France que de celle de l'Afrique Unie. C'est ainsi que le 2 octobre 1958, le Président de l'Assemblée nationale, Saïfoulaye DIALLO (1923-1981), après que « *Horonya* » (la dignité), l'hymne de la République de Guinée composée par le virtuose Fodéba KEITA (1921-1969), ait été entonnée, proclama solennellement l'indépendance.

La toile de la « *Communauté française* », dans laquelle le Général Président (1959-1969) de France voulait envelopper ses colonies africaines de manière durable, voire éternelle, venait de se fissurer en Guinée-Conakry. Comme il le fulmina contre les indépendantistes dans la capitale fédérale de l'« *AOF* », à Dakar le 26 août 1958, le gouvernement français tira toutes les « *conséquences* » du « *Non!* » de la Guinée. Pierre MESSMER (1916-2007), administrateur colonial à Dakar, obéissant aux ordres de Paris, envoya en catimini des parachutistes à Conakry pour s'emparer, à l'aide d'une frégate, des réserves de billets de banque qui y étaient conservées, détruire des archives et des infrastructures existantes, bloquer les marchandises guinéennes à l'étranger, décréter le gel des avoirs guinéens et compromettre ainsi pour longtemps, par son vandalisme, la construction d'une République de Guinée libre et prospère. Comme si ce vandalisme ne suffisait pas, Jacques FOCCART (1913-1997) concevait, dès janvier 1959, avec l'aide de Maurice ROBERT (1919-2005), le « *chef du Secteur Afrique (1958-1968)* » au « *Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE)* », l'« *Opération persil* » visant à déstabiliser la Guinée, par fabrication et par déversement de faux billets de banque dans le pays qui a dit « *Non!* » à la France et qui venait de proclamer son indépendance le 2 octobre 1958, en envisageant d'abandonner le « *Franc CFA* » pour émettre le « *Franc guinéen* » dès le 1^{er} mars 1960. Effectivement, depuis l'émission du « *Franc guinéen* » et la création, par « *Décret 276/PRG* » du 27 juin 1961, de la « *Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)* », le pays de Sékou TOURÉ (1922-1984) n'a cessé de faire l'objet de complots ourdis (1959-1960) par le SDECE, le service secret français, à partir de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en vue de renverser le leader de la Révolution guinéenne. Ces complots permanents culminèrent, le 22 novembre 1970 lorsqu'un commando portugais et des « *opposants guinéens* » agressèrent la République de Guinée en débarquant à Conakry.

L'indépendance de la Guinée n'entama donc pas la détermination du Chef de guerre de la « *France libre* » contre le nazisme à refuser aux Peuples des Colonies françaises d'Afrique ce qu'il a toujours voulu pour la France sous occupation allemande (1940-1944) : la liberté et la dignité. Avec sa vision machiavélique des « *États* » n'ayant point « *d'amis* » que des « *intérêts* », le Général Charles De GAULLE (1890-1970), devenu Président (1959-1969) français, traça pour ses successeurs de la « *Ve République* » à

l'Élysée, en violation flagrante des principes prescrits par la « *Charte de l'Organisation des Nations Unies* » du 24 octobre 1945, avec l'aide de son conseiller le plus fidèle des fidèles à l'Élysée, Jacques FOCCART (1913-1997) qu'épaula Robert dit Bob DENARD (1929-2007) très ancré dans le mercenariat (1960-1995), la voie africaine de sa politique étrangère avec la fabrique, dès les années 1960, des rebellions et des putschs militaires comme armes pour effacer du pouvoir, en Afrique, tout régime lésinant à conserver les immenses richesses des « *anciennes colonies* » à la satisfaction quasi-totale des intérêts français.

C'est ainsi qu'à la parfaite conscience du fait que le seul « *Plan Marshall* » (1947-1951) du 5 juin 1947, signé par le Président Harry TRUMAN (1884-1972) le 3 avril 1948, ne suffisait pas à la reconstruction, au développement et au rayonnement de la France dans le monde, le Général Charles de GAULLE (1890-1970) tourna l'indépendance de la Guinée à l'avantage de l'intérêt colonial français, mais au détriment du projet de fédération d'une Afrique indépendante dont le « *Rassemblement Démocratique Africain (RDA)* », entre autres, était porteur dès sa création du 18 au 21 octobre 1946 à Bamako et dont l'un des meilleurs porte-flambeau en Afrique fut l'auteur d' « *Africa Must Unite* » (1963) : le Président Kwame NKRUMAH (1909-1972).

Avec son bataillon des soldats de l'ombre réunis dès 1960 dans la « *Cellule africaine de l'Élysée* » sous le commandement du très fidèle conseiller diplomatique machiavélien, Jacques FOCCART (1913-1997), qu'épaula le très discret Fernand WIBAUX (1921-2013), le Président français de 1959 à 1969 sema, en plus de la terreur de la répression, par homicide extrajudiciaire, le 13 septembre 1958, de Ruben Um NYOBÉ (1913-1958), Secrétaire général de l' « *Union des Populations du Cameroun (UPC)* », puis l'assassinat, par « *accident d'avion* » le 29 mars 1959, de Barthélemy BOGANDA (1910-1959) de Centrafrique et de Félix Roland MOUMIÉ (1925-1960) assassiné 3 novembre 1960 à Genève par un agent de SDECE ou des Services secrets français, etc., le virus de la division dans les rangs des partis anticolonialistes des colonies et, notamment au sein du *RDA*, comme le décrit à la perfection Joseph Roger BENOIST (1982) au « *Chapitre VI* » (« *Les partis politiques* » pages 103 à 128) de son livre consacré à l'analyse des « *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960* ».

Par la terreur et par la division semées, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) parvenait donc, dès 1960, à réduire en véritable peau-de-chagrin les projets de fédération, en poussant des dirigeants politiques africains comme Félix HOUPOUËT-BOIGNY (1905-1993), Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001), Fulbert YOULOU (1917-1972), Maurice YAMÉOGO (1921-1993), Ahmadou Babatura AHIDJO (1924-1989), Léon MBA 1902-1967) et son successeur Omar BONGO-ONDIMBA (1935-2009), etc. à la

désunion, avant de les orienter vers la voie des indépendances néocolonialistes balkanisées.

En séide non influençable du Général Charles De GAULLE (1890-1970), Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) aggrava la division en Afrique des États déjà balkanisés en 1885, en fondant, le 29 mai 1959, le « *Conseil de l'entente* » qui regroupa initialement la Côte d'Ivoire, le Dahomey (Bénin), la Haute-Volta (Burkina) et le Niger auxquels le Togo se joindra en 1966, alors que le non moins séide patenté du Général aspirant à la présidence française, Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001), mettait sa sournoise touche à cette aggravation. En effet, bien qu'étant le « *Président de l'Assemblée* » de la Fédération du Mali (du 20 juin au 20 août 1960), il travailla ardemment à sa destruction avec le Général Charles De GAULLE (1890-1970), en échange de la présidence du Sénégal, en proclamant, tard dans la nuit du 20 août 1960, l'indépendance du Sénégal, démultipliant ainsi à la grande satisfaction de tous ceux qui veulent piller l'Afrique, la création de micro-États incapables d'assurer la souveraineté du Peuple sur les richesses du territoire. C'est en cela précisément que la vision d'une « *Afrique des États-indépendants* » de ces deux fanatiques (Félix HOUPHOUËT-BOIGNY et Léopold sédar SENGHOR) obéissant aveuglément au président français de 1959 à 1969 fut à l'opposé de celle du « *Groupe de Casablanca* » (Algérie, Égypte, Ghana, Guinée, Libye, Mali et Maroc) né en 1960 et qui fut résolument panafricaniste au point d'être à l'origine de la création de l'OUA le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Éthiopie.

Tout compte fait, il faut se rendre à l'évidence que le Général Charles De GAULLE (1890-1970) et son très fidèle sbire machiavélien, Jacques FOCCART (1913-1997), n'auraient jamais pu, après l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, concevoir le plan de substitution du pétrole et du gaz nigériens à ceux d'Algérie perdus formellement par la France dans la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) et éprouver ainsi, au Nigéria, après la fronde séditeuse en Guinée (1959-1960), puis à Kidal (1963-1964) en République du Mali, la mise en œuvre, grâce au soutien et à l'encouragement apporté au Général Odumegwu Émeka OJUKWU (1933-2011) dans sa folie de sécession biafraise (1967-1970), leur politique de création des rebellions à l'assaut des « *États* » africains ne collaborant pas pleinement au triomphe de la géopolitique française, sans s'assurer de l'intime complicité de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) et d'Omar BONGO-ONDIMBA (1935-2009) entièrement disponibles à aider le gouvernement du Général De GAULLE (1959-1969) à atteindre les fins liées à sa politique africaine de démultiplication des « *États fictifs* » non-viables pour les soumettre au pillage des entreprises françaises.

Chose certaine, en faisant triompher Ahmadou Babatura AHIDJO (1924-1989) à la tête du premier des dix-sept (17) micro-États (fictifs?) parvenus à la souveraineté étatique au

sein de l'ONU en 1960, le Cameroun, sur la dépouille du « *Mpodol* » Ruben Um NYOBÉ (1913-1958), la politique africaine de l'Élysée, matérialisée au Quai d'Orsay, consista à fragiliser davantage les entités étatiques issues du partage de l'Afrique au Congrès de Berlin (1884-85).

Sous l'autorité du Maître de l'Élysée de 1959 à 1969, le Quai d'Orsay, à force de patience et de persévérance dans la déstabilisation, parvenait à rafistoler la toile de la « *Communauté française* » déchirée en 1960. Il a fallu donc attendre trente-cinq (35) longues années durant la présidence (1981-1995) de François MITTERRAND (1916-1996), lors de l'adoption de la « *Loi constitutionnelle No 95-880 du 4 août 1995* », pour voir les articles 77 à 87 relatifs à la « *Communauté française* » radiés de la Loi fondamentale de la France, peinant encore de nos jours à renoncer au colonialisme; cela en dépit du fait que le Premier ministre du Général président, Michel DÉBRÉ (1912-1996), et le Président du Sénat du temps, Gaston de MONNERVILLE (1897-1991), soient parvenus dès 1961, à la lumière de la vague de proclamations d'indépendances formelles qui déferla sur les colonies françaises en 1960, au constat de la caducité des dispositions constitutionnelles relatives à cette « *Communauté* » franco-africaine que la chronique politico-économique a coutume d'appeler « *FrançAfrique* », pour bien marquer le fait que la France continue à considérer ses « *anciennes colonies d'Afrique* » comme son « *Pré-carré* » ses « *Pays du champs* » ou, hypocritement, ses « *Zones de solidarité prioritaire* ».

Ces considérations sont lourdes de sens. Elles permettent de prendre conscience qu'en dépit de la mise à mort constitutionnelle de la « *Communauté française* » en 1995, son cercueil est loin d'être scellé et son inhumation encore non programmée. C'est à dire qu'après la démission du Général Charles de GAULLE (1890-1970) de la présidence en 1969, ses épigones des années 1970 à nos jours : Georges POMPIDOU (1911-1974) de 1969 à 1974, Valéry Giscard D'ESTAING de 1974 à 1981, François MITTERRAND (1916-1996) de 1981 à 1995, Jacques CHIRAC (1932-2019) de 1995 à 2007, Nicolas SARKOZY de 2007 à 2012, François HOLLANDE de 2012 à 2017 et Emmanuel MACRON depuis 2017, n'entendent toujours pas renoncer, de plein gré, à la domination coloniale en Afrique malgré les protestations suivantes des dirigeants italiens.

En premier lieu, Luigi Di MAÏO leader du Mouvement des cinq étoiles qui, exécuté par « *l'arrivée massive* » des réfugiés africains sur les côtes italiennes, confia au « *Pressenza International Press Agency* » le 21 janvier 2018 que :

« *S'il y a des gens qui quittent l'Afrique aujourd'hui, c'est parce que certains pays européens, la France en tête, n'ont cessé de coloniser des dizaines de pays africains -Tout ce que j'ai dit est vrai. La France imprime une monnaie pour 14 États africains et, par conséquent, elle en empêche*

le développement. Au contraire, elle contribue aux départs des migrants, qui vont ensuite mourir dans la Méditerranée ou débarquer sur nos côtes. Il est temps que l'Europe ait le courage d'aborder le thème de la décolonisation de l'Afrique. »

Et, **en second lieu**, Matteo SALVINI, ministre de l'Intérieur italien, de renchérir le lendemain 22 janvier 2018 à l'émission télévisée « *Mattino 5* » :

"Le problème des migrants a beaucoup de causes : par exemple, ceux qui ne vont pas en Afrique pour créer du développement, mais plutôt pour soustraire de la richesse au peuple africain. La France est parmi eux, l'Italie, non. - A partir d'aujourd'hui, ceux qui veulent débarquer en Italie, on va les emmener à Marseille. Je vais demander des sanctions contre les pays qui colonisent l'Afrique. La France imprime le franc dans les colonies pour financer une partie de sa dette : pour laisser les Africains en Afrique, il suffirait que les Français restent chez eux".

Ces protestations d'amitié des membres du gouvernement italien faites au « *peuple africain* », véritables implorations de la France « *pour laisser les Africains en Afrique* », sans faire illusion, ont néanmoins le mérite de (dé)montrer clairement comment par son colonialisme, des gouvernements français entravent le « *développement* » en Afrique et, notamment, dans les quatorze (14) pays où ils ont réussi à imposer, depuis le 26 décembre 1945, le « *Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA)* », en les enfermant résolument dans ce que Joseph Tchoundjang POÉMI (1937-1984) a appelé, à juste titre dans son livre consacré à l'étude de la « ***Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique*** » (1980), la « **servitude** » ou la « **Répression monétaire de l'Afrique** ». Une « *servitude* » ou une « *répression* » impitoyable, voire criminelle, s'analysant en une véritable escroquerie, grevant, en plus de l'énorme capacité économique des pays dont la monnaie est directement reliée au Trésor public français, toute possibilité de construction d'une économie viable au bénéfice du Peuple africain.

Parvenue à la présidence française (2007-2012), après François MITTERAND (1916-1996) qui, par le « *Discours de la Baule-Escoublât* » du 20 juin 1990 au seizième (16^e) « *Sommet FrançAfrrique* », enjoignait les chefs d'États africains à faire réplique de la *parlementocratie* ou de l'État de droit euro-occidental dans leur pays sous peine de se voir privés d'« *aide* » économique durant le reste de son règne (1981-1995) sur la France, Nicolas SARKOZY, absolument subjugué par la stratégie américaine de déstabilisation des régimes étatiques insoumis au diktat des USA, ne connaissant sans

doute rien de la pensée de Desiderius ERASMUS (Didier ÉRASME), plus connu sous le nom d'ÉRASME (1466-1536) de Rotterdam, comme le laisserait d'ailleurs penser la conduite des affaires par la quasi-totalité des dirigeants français, mais connaîtrait tout de Nicolo Di Bernardo MACHIAVELLI (Nicolas MACHIAVEL -1469-1527), à la très grande satisfaction des États-Unis d'Amérique (USA) de George Walker BUSH (2001-2009) et de Barack Hussein OBAMA (2009-2017), changea radicalement la forme du déploiement de la politique étrangère de la « V^e République française » dans le monde, en l'arrimant carrément sur celle des États-Unis d'Amérique.

C'est ainsi que peut avant de concevoir, de décider, de diriger, et de préparer (2008-2009) les troupes françaises à l'invasion de la République du Mali, il avait, à peine devenu locataire de l'Élysée (le 16 mai 2007), pris soins d'annoncer au Congrès de Washington, le 7 novembre 2007, sa détermination à défaire en France ce que le Général Charles De GAULLE (1890-1970) a fait le 7 mars 1966. Ce que Nicolas SARKOZY fit effectivement dans sa décision du 2 février 2010, qu'entérina avec enthousiasme le « Sommet de l'OTAN » du 3 au 4 avril 2010 tenu à Strasbourg (France) et à Kehl (Allemagne), en réintégrant la France dans la structure militaire transatlantique répudiée, le 7 mars 1966, par le Chef de la « France libre » le Général Charles De GAULLE (1890-1970).

En effet, le Général « patriote » et/ou « nationaliste » au pouvoir en France de 1959 à 1969 prenait l'initiative de signifier officiellement, par lettre du 7 mars 1966, au président Lyndon Baines JOHNSON (1908-1973) toute la substance de sa « Conférence de presse » du 21 février 1966 livrant aux journalistes présents, la volonté de la France de recouvrer sur son espace étatique « **l'entier exercice de sa souveraineté** » et de « **cesser** », dit la lettre, « **sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de force à la disposition de l'OTAN** ». En clair, par le contenu de cette lettre officielle, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) sortait la France de la structure militaire transatlantique devenue pour lui sans objet, les raisons de sa création ayant totalement disparu à ses yeux, pour se consacrer diplomatiquement à la réalisation du « Plan FOUCHET » (1961) susceptible d'assurer l'indépendance de la France, (sans parti-pris?), dans le contexte où la « Guerre froide (Cold War) » (1947-1991) faisait rage.

Ayant donc conçu, décidé, dirigé et préparé sournoisement l'invasion de la République du Mali entre « 2008 et 2009 », comme il ressort très clairement de l'analyse faite par madame Isabelle LASSERRE, « spécialiste des questions de défense et de stratégie » au journal « Le Figaro », et par monsieur Thierry OBERLÉ, « Grand reporter » au même journal, dans leur livre : « **Notre guerre secrète au Mali- Les nouvelles menaces contre la France** », publié aux Éditions Fayard, Nicolas SARKOZY (2008-2009), conscient du fait que la France qu'il présidait (16 mai 2007 - 15 mai 2012) alors, n'avait ni les moyens

militaires conventionnels, encore moins les moyens financiers de sa velléité hégémonique en Afrique força, le 2 février 2010, au-grand-dam des gaullistes, la réintégration de la France dans les « *Commandements intégrés de l'OTAN* ». Ce faisant, il pensait ainsi, innocemment, donner caution au succès du complot que son gouvernement ourdissait contre la République du Mali. Le témoignage que font les journalistes précités du Figaro, à l'émission télévisée « *Entretien* » de « *France 24* » du 4 juin 2013 animé par madame Virginie HERZ est, à cet égard, d'indéniable authenticité.

Toutefois, avec la réintégration de la France aux structures de l'OTAN, Nicolas SARKOZY (2007-2012) pouvait désormais compter sur l'appui de l'« *Alliance militaire transatlantique* » pour combler les insuffisances de l'armée française à mener à leur terme la diplomatie belliqueuse que son gouvernement entendait mettre en œuvre en Libye afin, d'une part, de livrer les champs pétroliers libyens au pillage des entreprises euro-occidentales et, notamment, françaises par anéantissement du rêve du « *Guide libyen* » de libérer, avec sa manne pétrolière, l'Afrique prisonnière de sa dépendance chronique aux emprunts du système économique usurier du « *Fonds Monétaire International (FMI)* » et de la « *Banque mondiale* » grâce à la création de la monnaie et d'une Banque africaine de développement dont le siège devait être situé au Cameroun et, d'autre part, de perpétuer, à grande satisfaction de David CAMERON, premier Ministre du Royaume-Uni (2010-2016), et de Barack Hussein OBAMA, Président des USA (2009-2017), la vendetta contre Mouammar KADHAFI (1942-2011) qui, en 2003, fut amené à admettre la responsabilité de son pays dans l'« *Attentat de Lockerbie* » du 21 décembre 1988 contre le « *Vol 103 Pam Am Londres-New York* », faisant 270 victimes.

Pour ce faire, Nicolas SARKOZY convoqua à Paris, le 1^{er} septembre 2011 une réunion des « *amis de la Libye* » à laquelle assista Amadou Toumani TOURÉ, désirant contre toute apparence, s'incruster au pouvoir au Mali, comme il a été bien expliqué dans le premier des cinq articles que nous avons écrits, entre avril 2012 et juin 2013, sur la tragédie malienne. En association avec David CAMERON et avec la terrible logistique militaire qu'apporta l'administration de Barack Hussein OBAMA (2009-2017), le Président français de 2007 à 2012 amena des troupes de l'OTAN, mis depuis 1985 à 1991 en récréation par le *gorbatchévisme* venu de Russie défaire le binôme Est-Ouest, à ravager, du 19 mars au 31 octobre 2011, par les « *Opérations* » militaires nommées « *Harmattan* » (France), « *Ellamy* » (Royaume-Uni), « *Odyssey Dawn* » (États-Unis d'Amérique), « *Mobile* » (Canada) et « *Unified Protector* » (OTAN), la Libye avec la complicité du « *Conseil National de transition (CNT)* », l'organe politique dirigé par Moustapha Abdel DJALIL et Mahmoud DJIBRIL, marionnettes libyens, ayant servi de caution à la mise en œuvre de la politique étrangère de la « *Ve République* » française de déstabilisation des régimes étatiques africains par des groupes armés, en violation des termes des « *Résolutions 1970 et 1973* » du Conseil de sécurité de l'ONU du temps où son Secrétariat général était assumé (2007-2016) par le Sud-Coréen Ban KI-MOON.

Il ne faut surtout pas manquer l'occasion de souligner ici que c'est durant le règne de Ban KI-MOON à la tête de l'ONU (2007-2016) que le président légitime de la Côte d'Ivoire, Laurent GBAGBO, après que sa résidence ait été bombardée par les « *Forces spéciales* » françaises de l' « *Opération Licorne* » stationnées à Abidjan et par les Forces de l' « *Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)* », sera arrêté le 11 avril 2011 par l'armée d'occupation coloniale française avant de faire objet, sur insistance de la France de SARKOZY (2007-2012), de déportation illégale, par kidnapping, à la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Haye au Pays-Bas huit mois plus tard, le 30 novembre 2011, à la suite d'une inculpation, entre autres, pour « *crime contre la paix et la sécurité de l'humanité* » imaginé par le premier Procureur général (2003-2012) de la CPI, l'Argentin Luis Moreno OCAMPO auquel succéda (2012 à nos jours) Fatou Ben SOUDA comme juge de l'opportunité des poursuites d'une « *International Criminal Court (ICC)* » ou CPI qui ne connaîtrait d'accusés de « *crime de génocide* », de « *crime contre l'humanité* », de « *crime d'agression* » et de « *crime de guerre* » qu'en Afrique depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2002 du « *Statut de Rome* » issu de la conférence diplomatique réunie dans la capitale italienne du 15 juin au 17 juillet 1998, faisant dire que la CPI ou ICC consiste en un « *colonialisme judiciaire* », de l'emprise duquel l'Afrique doit nécessairement se libérer.

Pour revenir directement à nos propos, disons que le ravage de la Libye par les troupes de l'OTAN du 19 mars au 31 octobre 2011, donna l'occasion au gouvernement de Nicolas SARKOZY (2007-2012) de concevoir, de décider, de diriger, de planifier, et de déclencher, selon les expressions employées par Isabelle LASSERRE et Thierry OBERLÉ (2013), la « **guerre secrète** » de la France « *au Mali* ». « **Guerre secrète** » **menée par procuration**, il faut le redire, au nom de la lutte contre le terrorisme, afin de mettre en œuvre les termes de l'article premier précité de la « *Loi du 10 janvier 1957* » portant OCRS qui permettrait non seulement d'occuper la Base militaire hautement stratégique de Tessalit pour garantir la mise à la disposition des entreprises euro-occidentales les immenses richesses du sol et du sous-sol sahélo-saharien au Mali, mais aussi et surtout de soustraire radicalement ces richesses à la convoitise d'une Chine « *communiste* », nécessiteuse en disponibilité de matières premières, et en passe de prendre, au détriment des USA, le leadership économique mondial; sans oublier le fait que l'installation des troupes françaises aux portes de l'Algérie, à Tessalit, ouvre la porte à un éventuel retour non symbolique mais réelle de la France qui n'aurait jamais, jusqu'ici, digérée la perte de son bijou colonial qu'était ce pays de 1830 à 1962 avant son indépendance.

Pour parvenir à ses fins au Mali, Nicolas Sarkozy opta pour la stabilité gouvernementale. C'est ainsi qu'il nomma François FILLON (2007-2012) premier Ministre jusqu'à son renvoi de l'Élysée par élection de François HOLLANDE à la présidence le 6 mai 2012 et l'investiture de celui-ci le 15 mai de la même année, après que la Cour constitutionnelle de France ait confirmé, cinq jours plus tôt, par proclamation des résultats, le 10 mai, la

chute politique du seul Président français que l' « *Union pour un Mouvement Populaire (UMP)* » ait jamais eu durant sa courte existence brillante en France.

Inamovible, le premier Ministre (2007-2012) de Nicolas SARKOZY, François FILLON, intégra dans le Cabinet ministériel l'ancien premier Ministre(1995-1997) de Jacques CHIRAC (1932-2019), Alain JUPPÉ qui, après sa détention météorique d'un mois du portefeuille de « *ministre d'État, ministre de l'Écologie* » (2007), fut nommé successivement au poste de « *ministre d'État, ministre de la Défense* » (2010-2011) et à celui de, « *ministre d'État, ministre des Affaires étrangères* » (2011-2012). Puis, le premier Ministre François FILLON (2007-2012) recruta le non moins inamovible Chef d'état-major particulier du président de la République (2010-2016), le Général Benoit PUGA. Celui-ci apporta effectivement au plan d'invasion du Mali toutes les lumières en polémologie qu'il pouvait générer des savoirs acquis lors de son séjour (1973-1975) comme élève officier à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr. S'étant, en plus assuré de l'adhésion de la DGSE à son plan d'invasion du Mali, comme le (dé)montrent si bien Jean-Marc GADOULLET (2016), espion français, et Mathieu PELLOLI dans le livre autobiographique de l'espion : « *Agent Secret - Un espion français dévoile son quotidien* » réédité le 11 avril 2018 dans le format « *poche* » chez « *J'ai Lu* », le **Gouvernement de Nicolas SARKOZY** (2007-2012), se sentant doté de toutes les connaissances stratégiques et tactiques, **déclencha la guerre par procuration contre la République du Mali le 17 janvier 2012** par la médiation du « *Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA)* », auquel se joindront quatre autres groupes fantoches faux djihadistes et faux islamistes : 1o) « *Ansar-Dine* » que créa en 2010 Iyad Ag GHALI avec l'aide du Qatar après son renvoi par les « *Al Saouds-Dawa wahhabites* » de Riyad, comme Consul du Mali d'Amadou Toumani TOURÉ (2002-2012) à Djeddah, pour collusion avec les partisans du Chef d'Al-Qaïda, Oussama Ben LADEN (1957-2011), 2o) le « *Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)* » enfanté par des services étrangers en fin 2011 à la faveur du soit disant « *Printemps arabe* », 3o) « *Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI)* » la nouvelle appellation, depuis le 27 janvier 2007 du « *Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC)* » né de la scission du « *Groupe Islamiste Armée (GIA)* » que formaient, lors de la guerre civile algérienne (1991-2002) Mansori MELIANI dit « *Salem* » (1944-1993) et Abdelhak LAYADA alias « *Abou diane* » qui serait en prison depuis 1995 et, 4o) « *Boko Haram* », le groupe enragé que concevait en 2002 Mohamed YUSUF (1970-2009) avec l'implication de la « *Central Intelligence Agency (CIA)* » et du « *Secret Intelligence Service (SIS)* » connu sous la dénomination « *Military Intelligence Section 6 (MI 6)* », pour ensanglanter et déstabiliser durablement le géant Nigéria et ses « *pays* » environnant, dans le but évident d'hypothéquer toute chance que ce grand État africain ne devienne stable et, qu'avec cette stabilité, se remémore la force latente des idées panafricanistes d'Azikiwé NNANDI (1904-1996) enracinées dans le Peuple africain au Nigéria et devenir ainsi le fer-de-lance, en Afrique de l'Ouest, d'une « *Unité africaine* » en vue de la Renaissance qui libèrerait enfin l'Afrique de son absurde cartographie politique coloniale issue du Congrès de Berlin (1884-1885), cartographie politique qui,

fort anachroniquement, a été entérinée, le 25 mai 1963 lors de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du fait de la trahison des partisans de l'Afrique des États indépendants : Félix OUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) et Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001) notamment. Ce dernier ayant d'ailleurs ouvertement confessé, en janvier 1957 à Dakar, que : « *Mon tort a été d'obéir aux ordres qui m'étaient imposés de l'extérieur* », comme pour s'amender, après qu'il eût trahi, en contribuant activement à l'échec du projet de rassemblement puis d'unité africaine dont le RDA était porteur en 1946.

Revenant directement à la guerre conçue, décidée, dirigée, préparée (2008-2011) et déclenchée, le 17 janvier 2012 par le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012) au Mali, il faut reconnaître qu'elle a été soigneusement planifiée et menée au moyen de groupes séditieux et des mercenaires encadrés par des officiers des services d'espionnage français, comme l'atteste du reste le Colonel de la « *Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE)* » Jean-Marc GADOULLET (2016), le patron d'Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH du MNLA et de ses co-inculpés de février 2013 du « *Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad (HCUA)* » Mohamed Ag INTALLA, Ahmada Ag BIBI et Alghabass Ag INTALLA, de manière à faire croire qu'il s'agit bel et bien d'une des « *véritables rébellions touarègue* » récurrente au Mali depuis son accession formelle à l'indépendance en 1960, quand il s'agit, de fait, d'une des nombreuses mise en œuvre de la politique de déstabilisation des régimes étatiques africains par la DGSE créée par le Gouvernement de François MITTERAND (1916-1996) le 2 avril 1982 à la place du « *Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE)* », qui avait été structuré le 28 décembre 1945 par Décret du président du Conseil, le Général Charles De GAULLE (1890-1970), et promulgué par lui le 4 janvier 1946 pour être la cheville ouvrière de la géopolitique et de la géostratégie françaises dans le monde et, particulièrement, en Afrique sous la direction de l'incontournable Commandant en chef des soldats de l'ombre, ayant pignon sur l'Élysée jusqu'à son décès : Jacques FOCART (1913-1997).

Chose certaine, depuis l'échec cuisante (1992-1995) de l'intervention du corps expéditionnaire de l'Armée des USA (des « *GI Joe* ») en Somalie pour capturer le Général Mohamed Farah Hassan AÏDID (1934-1996) au profit du président (1991-1997) Ali Mahdi MOHAMED après la chute de la présidence somalienne (1969-1991) du Général Mohamed Siad BARRÉ (1919-1995) ayant pris le pouvoir à Mogadiscio six (6) jours après l'assassinat du président (1960-1969) Abderashid Ali SHERMARKE (1919-1969), la doctrine fondant l'aménagement de « *l'espace vital* » étatsunien, ne pouvant plus s'accommoder d'envoi massif de « *GI Joe* », sans discrétion ni précaution, en Afrique, fut bannie pour laisser place, dans un premier temps, au camouflage derrière les « *mission de paix de l'ONU* » en Afrique. C'est ainsi que l'infiltration des « *GI Joe* » en régions sahélo-sahariennes (1996 -2002), se faisait par la médiation de l'« *African Crisis Response Initiative (ACRI)* » puis par le biais de sa sœur puînée, l'« *Africa Contingency Operation Training Assistance (ACOTA)* » qui devenait la « *Global Peace Operation Initiative (GPOI)* » avec ses « *75 000 hommes* » prévus. Dans un second temps, la GPOI fut intégrée au projet de mutualisation de l'« *espace vital* » des USA en

Afrique : la « *United States Africa Command* », plus connue sous le sigle « *AFRICOM* » ou le « *Commandement des États-Unis pour l'Afrique* » conçu en 2007 et dont le « *Siège social* » est établi (temporairement?) depuis 2008 au « *Kelley Baracks* », à Stuttgart en Allemagne. Avec *AFRICOM*, les USA parvinrent ainsi, discrètement, à s'implanter dans la zone sahélo-saharienne de l'Afrique et inspira en cela le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012).

Pour justifier cette implantation, l'« *Oncle Sam* » concevait et mettait en œuvre l'« *Operation Juniper Shield (OJS)* » devenue le 6 février 2007 l'« *Operation Enduring Freedom – Trans Sahara OEF-TS* », avec pour mission formelle, la mise à niveau et l'entraînement des Armées des pays Sahélo-sahariens en lutte contre les « *takfiristes* » présentés, sous la plume des journalistes euro-occidentaux, comme les groupes armés salafistes les plus violents. Il n'en fallait pas plus pour que la lutte contre le *takfirisme*, par mise en œuvre de l'*OEF-TS*, soit l'occasion pour les USA et les pays de l'OTAN de noyauter les Forces armées des pays du Sahel et, notamment, les FAMA sous-équipées et désorganisées à dessein par les régimes d'Alpha Oumar KONARÉ (1992-2002) et d'Amadou Toumani TOURÉ (2002-2012), au point de faire penser qu'il s'agit là de véritables Armées mercenaires, aidant les *militarocraties* euro-occidentales, contre la volonté des Peuples de la région, dans leur croisades pour sauver le capitalisme financier en déperdition, en mettant les précieux minerais sahélo-sahariens à l'abri de toute possibilité d'accès direct chinois aux « *Terres-rares* » ou aux matières premières indispensables non seulement à la croissance de l'industrie de haute technologie euro-occidentale, mais aussi, à n'en pas douter face aux dangers du réchauffement climatique, aux programmes de recherches en vue d'assurer le succès d'une éventuelle émigration humaine vers d'exo-planètes qui pérenniserait l'existence humaine désormais mise en danger de survie sur la Planète Terre par l'« *Homo Stultus* » qui, de nos jours, est résolument ancré dans le « *consumérisme* », la nouvelle religion enfantée par le capitalisme étasunien destructeur du biote humain.

Chose certaine, avec *AFRICOM* et le programme *OEF-TS*, les « *GI Joe* » parvinrent à s'incruster dans les pays sahélo-sahariens et permirent l'infiltration dans ces pays, dont le Mali, des géo-stratèges de l'OTAN (2008-2009), y compris des troupes d'élites de la DGSE et aussi celles d'autres *militarocraties* euro-occidentales, tel que le « *Service fédéral des renseignements généraux* (« *Bundesnachrichtendienst – BND* ») allemand et du « *Service de renseignement britannique (SIS)* », c'est-à-dire la fameuse « *Military Intelligence - Section 6 (MI6)* », bénéficiant, pour sûr, pour ce qui est de la DGSE, de la complicité du « *Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS)* » algérien, comme le laisse entendre sans ambiguïté la vidéo de François GÈZE (2014) réalisé sur la « *Sale Guerre* » civile algérienne (26 décembre 1991 au 8 février 2002), vidéo qui est largement inspiré par Habib SOUAÏDIA auteur, en 2001, du Bestseller : « *La sale guerre : le témoignage d'un ancien officier des Forces spéciales* ».

C'est donc à la faveur de l'installation d'*AFRICOM* dans les régions sahélo-sahariennes (2007) que la France de Nicolas SARKOZY (2007-2012), désormais inféodée, depuis qu'il

força le retour de son pays dans l'OTAN, le 2 février 2010, à la stratégie étasunienne de déstabilisation étatiques en Afrique éprouvée en RDC dès l'aube de son indépendance formelle (1960-1965) par assassinat, le 17 janvier 1961, de Patrice Emery LUMUMBA (1925-1961) et l'installation au pouvoir du pantin Sese Seko MOBUTU (1930-1997) au détriment du Président (1960-1965) Joseph KASA-VUBU (1917-1969), conçoit, grâce aux dollars de l'Émir (1995-2013) Hamad Ben KHALIFA ALTHANI du Qatar, la mise en œuvre du projet politique de *soudanisation* ou de scission de la République du Mali par création du MNLA le 16 octobre 2011, en lui apportant non seulement toute la logistique nécessaire à sa terreur séditeuse, mais aussi et surtout en lui fournissant également de nombreux conseillers politiques et un bureau à Paris.

À la lumière de cet apport et de ces fournitures signifiant reconnaissance tacite du gouvernement français de Nicolas SARKOZY (2007-2012) de sa créature virtuelle, « *Azawad* », mis au point pour escroquer la République du Mali des richesses de son sol et sous-sol conformément, on l'a dit, aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 10 janvier 1957 portant OCS, Bilal Ag ACHERIF, « *Secrétaire Général* » du MNLA et météorique « *président du Conseil Transitoire de l'État d'Azawad (CTEA)* », du 6 avril au 12 juillet 2012, pouvait proclamer l'indépendance, le 6 avril 2012, cinq (5) jours après la chute de Kidal, de Gao et de Tombouctou du 30 mars au 1^{er} avril 2012 aux mains de « **terroristes de l'Élysée** » et du « *cessez-le feu* » du jeudi 5 avril qui lui fut consécutive, sous la bannière du MNLA créé, on l'a dit, le 16 octobre 2011, avec à sa tête son premier chef fondateur, l'intime rival de Ibrahim Ag BAHANGA (1970-2011) cofondateur avec Hassan FAGAGA et Iyad Ag GHALI, le 23 mai 2006, de l'« *Alliance Démocratique pour la Changement (ADC)* » : le Colonel Mohamed Ag NAJEM, neveu d'Iyad Ag GHALI qui était déjà revenu de Libye une première fois, avant l'obtention de son prestigieux grade, pour ajouter sa touche vengeresse à la guerre séditeuse de 1990-1991 du « *Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA)* » structuré par son oncle en 1988, peu après le « *Congrès de tripoli* » du 11 novembre 1987 convoqué à l'ombre du « *Guide libyen* », feignant de rallumer et d'attiser la flamme aux champs du bellicisme ifoghas en friche au Mali et au Sahel dans le but évident de pousser les gouvernements des pays de domination française totalement inféodés à la « *FrançAfrique* » vers « *l'Afrique-Libye* » résolument engagée dans le projet de libération économique et, partant, politique de l'Afrique des griffes du FMI, de la Banque mondiale et, partant, du monde euro-occidental.

Après les « *Accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991* » signés sous la médiation de monsieur Mohammed Salah MOHAMMEDI, ministre de l'Intérieur de la République Algérienne Démocratique Populaire, par le Colonel Ousmane COULIBALY, Chef d'État-Major général des « *Forces Armées Maliennes (FAMA)* » membre du « *Conseil national de l'UDPM* » et Iyad Ag GHALI Secrétaire général du MPLA allié au FIAA qui, en véritable agitateur professionnel, dans sa fronde contre le Mali, fondait le « *Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA)* » qu'il va dissoudre en 1996, son neveu Mohamed Ag NAGEM retourna en Libye.

Couvant cependant jusqu'à nos jours sa vengeance contre les FAMA qu'il tiendrait responsable de la mort de son père lors de la réduction de la Fronde de 1963-1964 à Kidal, le Colonel Mohamed Ag NAGEM, animé conséquemment par l'esprit de la « *Vendetta* », déserta ou, pour mieux dire, fut débauché des Forces libyennes par la DGSE alliée de son oncle désormais devenu, de fait, « *agent de liaison* » à la fois des Services de renseignement d'Algérie, et du Qatar, faisant ainsi officiellement du Colonel-déserteur de l'Armée libyenne en pleine « *guerre de Libye* » (du 19 mars au 31 octobre 2011), et le premier chef du MNLA et le Commandant en chef de ses Unités combattantes; alors que l'innocence politique du Colonel Amadou Toumani TOURÉ, à la tête (du 26 mars 1991 au 11 juin 1992) du « *Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP)* », l'avait depuis fort longtemps amené à commettre, le 11 avril 1992, la première faute politique majeure de sa présidence, pour avoir emprunté le sillon d'affaiblissement des capacités de défense du Nord du pays tracé par les « *Accords* » précités de « *Tamanrasset* », en plaçant directement la République du Mali du Président Modibo KEITA (1915-1977) sur la voie du cyclone de la politique française de déstabilisation, il faut le souligner, des « *États* » africains pour fin d'appropriation des richesses que le Gouvernement du Général Charles De GAULLE (1890-1970) avait déjà fait souffler sur la Guinée (1959-1960), le Mali (1963-1964), puis avec encore beaucoup plus de force au Nigéria par son implication incontestable dans la « *guerre du Biafra* » (1967-1970), en apportant toute l'assistance nécessaire au Général Odumegwu Émeka OJUKWU (1933-2011), grâce aux manœuvres diaboliques de l'homme des sales besognes en Afrique ayant, on vient de le dire, pignon sur l'Élysée jusqu'à sa disparition : Jacques FOCCART (1913-1997).

Mais soyons plus explicite! La première faute politique significative de la présidence d'ATT résulte, en effet, de sa décision de prendre, en Conseil de Ministre, le « *Décret No 92- 121 /P - CTSP portant promulgation du Pacte national* », alors que Zoumana SACKO était premier Ministre du gouvernement transitoire après la chute de Moussa TRAORÉ dans la nuit du 25 au 26 mars 1991. Ce « *Décret* » signé le 11 avril 1992, l'avait été successivement, par « *le ministre de l'Administration territoriale chargé des relations avec le CTSP et les Associations* », le Colonel Bréhima Ciré TRAORÉ pour le « *Gouvernement de la République du Mali* » et par celui qui devînt (2013-2014) le tout premier des « *ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale* » lors du premier mandat présidentiel (2013-2018) d'Ibrahim Boubacar KEITA, « *Zahabi Ould SIDI-MOHAMED* », membre du « *Front islamiste arabe de l'Azawad (FIAA)* », agissant pour le compte du Bureau de coordination des « *Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad (MFUA)* ».

C'est précisément pour avoir pris le « *Décret No 92-121/CTSP* » du 11 avril 1992 que Amadou Toumani TOURÉ, Alias ATT, est fautif; car **Il faisait officiellement éclore du mot « Azawad », ou « Azaouad », mais très certainement « Azawagh », en langue tamashek, désignant alors, avant le 11 avril 1992, exclusivement une zone désertique de transhumance de moins de 350 kilomètres carrés**

située au Nord-Est de Tombouctou et au sud d’Arawane, c’est à dire entre Ménaka et Tombouctou, un concept politique dont les stratégies de la DGSE et de l’OTAN feront plus tard bon usage, en l’intégrant au lexique politique destiné à justifier la déstabilisation des « *pays* » du Sahel et, notamment, du Mali au moyen de la création et de la structuration du MNLA le 16 octobre 2011, mais pas avant de voir, selon eux, « *l’intransigeant* » Ibrahim Ag BAHANGA (1970-2011) effacé du déroulement de la tragédie malienne par « *accident de voiture* » survenu, curieusement, dans la zone désertique entre Ménaka et Tombouctou le 26 août 2011; alors que ATT, revenu au pouvoir (2002-2012) venait tout juste de donner, le 9 août 2011, le coup d’envoi de la première phase de sa stratégie « *anti-Aqmi* » de développement du Nord du Mali enserrée dans le « *Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord (PSPSDN)* » du pays.

Ayant ainsi réussi, par promulgation du « *Décret No 92-121-P-CTSP* » du 11 avril 1992, à vider le terme « *Azawad* » de son contenu de zone, d’à peine 350 km², où des bergers-nomades menaient leurs animaux de pâturage en pâturage, en transhumance disons, pour lui donner une connotation ou un sens politique porteur de cris de ralliements des groupuscules séditieux ou des marionnettes à la solde des « *Services secrets* » étrangers malintentionnés, **le mot « Azawad », revendiqué par des mouvements arabes et/ou Touaregs, n’a jamais référé à une notion historique, pas plus d’ailleurs qu’à un nom d’une quelconque chefferie touarègue ou arabe, encore moins au nom d’un royaume africain qui aurait existé et dont attesterait une quelconque œuvre hagiographique ou un quelconque ouvrage encyclopédique ou d’historiographie africaine.**

C’est en cela précisément que **le terme « Azawad » ne peut être considéré que comme une construction politique** qui aurait été suggérée à un petit groupe d’autonomistes et/ou d’indépendantistes séditieux, réunis à Paris du 20 au 22 novembre 1990 par les soins du diplomate français : Edgar PISANI (1918-2016) qui pour avoir bâti sa notoriété, avec l’ex-Chancelier (1969-1974) allemand, Willy BRANDT (1913-1992), comme co-auteur (1978-1980) du « *Rapport Nord-Sud : un programme de survie* » de la Banque mondiale, devenait (1986-1992) l’intrépide « *Chargé de missions auprès du Président* » (1981-1995) François MITTERRAND (1916-1996) après qu’il eut déjà laissé sa triste marque (1984-1986) comme « *Haut-Commissaire de la République française* » en Nouvelle Calédonie alors en ébullition du fait de non-recevoir opposé, depuis les années 1960, aux persistantes revendications indépendantistes de nombreux leaders kanaks dont l’un des plus célèbres, Jean-Marie TJIBAOU (1836-1989), sera assassiné le 4 mai 1989, c’est-à-dire un peu moins de deux ans après l’assassinat, le 15 octobre 1987, du leader de la Révolution burkinabé, Thomas SANKARA (1949-1987).

C’est donc avec ce petit groupe que le « *Chargé de mission* » (1986-1992) du Président François MITTERRAND (1916-1996), Edgard PISANI (1918-2016), qui bien que n’étant

pas le « médiateur » dans les négociations ayant abouti à l'« Accord sur la cessation des hostilités » entre le Gouvernement de la République du Mali et le MPLA d'Iyad Ag GHALI, parvenait néanmoins à imposer ses « Projets de décentralisation » concocté avec le petit groupe de conspirateurs ifoghas et arabes contre le Mali qu'il réunissait à Paris du 20 au 22 novembre 1990; « Projets de décentralisation » du diplomate français qui seront par la suite mis dans les 13 articles, constituant la substance de l' « Accord de Tamanrasset » du 6 janvier 1991.

Choguel Kokalla MAIGA et Issaka Ahmadou SINGARÉ en publiant, en juin 2018 aux Éditions Édis à Bamako, leur livre de référence, examinant « **Les rébellions au Nord du Mali : Des origines à nos jours** », éclairent de la manière suivante (cf. p 116), à partir des données d'une interprétation de l'histoire des « (Les) Touaregs Kel Adagh » faite par Pierre BOILLEY (2012), sur les finalités de la rencontre du petit groupe de conspirateurs à Paris :

« La rencontre de Paris a lieu les 20, 21 et 22 novembre 1990. Boilley informe sur la décision essentielle qui en est sortie : "Lors de la discussion qui s'est tenue sur ce point en novembre 1991, les différents visages que pouvait prendre cette option (atteindre, par la lutte armée, l'indépendance) ont été évoqués. Un vote a conclu ces échanges : il s'agissait de choisir entre l'autonomie interne au Mali, au sens d'une gestion territoriale octroyée aux populations de l'Azawad, la création d'une entité autonome liée au reste du pays par une structure fédérale, ou l'indépendance totale. La moitié des voix des huit représentants présents à cette rencontre alla à l'indépendance, et l'assemblée conclut ainsi ce scrutin : " La majorité a opté pour l'indépendance totale des 6^e et 7^e régions, ce qui confirme l'article premier des objectifs de la charte issue du congrès de Tripoli de 1987 »

À l'analyse des termes de cet éclairage et à la lecture des 13 articles de l' « Accord de Tamanrasset » du 6 janvier 1991, il ne fait aucun doute que ce sont les données des délibérations du petit groupe de « huit » personnes séditieuses, abusivement qualifiées par Pierre BOILLEY (2012) de « représentants » d'autonomistes et d'indépendantistes qui a prévalu dans le choix du mot « Azawad » comme cri de ralliement des groupes séditieux à la solde de la France et de l'OTAN.

En effet, sans aucune consultation préalable ni des populations, « Touaregs Kel Adagh » de l'Adrar encore moins des populations arabes des Régions de Gao et de Tombouctou, ce petit groupe de 8 personnes, soulignons-le, réunis à Paris, du 20 au 22 novembre 1990, sous la houlette du « chargé d'Affaires » de François MITTERAND (1916-1996), Edgard PIZANI (1918-2016) qui, le 6 janvier 1991 à Tamanrasset, a réussi le tour de force à faire mettre en treize (13) articles le « Projet de décentralisation » que l'Élysée et le Quai d'Orsay, ont concocté dans le but de munir les membres du « Bureau de coordination » des MFUA et, spécialement, Zahabi Ould SIDI MOHAMED, « négociateur en chef » du « Pacte national », de tous les arguments fallacieux pour induire ATT et le CTSP qu'il dirigeait dans la faute politique majeure qui fut celle de fournir, par

« Décret », l'arme conceptuelle, « Azawad », au plan de destruction de la République du Mali conçu, décidé, dirigé, préparé, déclenché et poursuivi par les gouvernements français de la V^e République française.

Ainsi, par simple signature du « Décret No 121 P- CTSP », le 11 avril 1992, ATT et son gouvernement de transition (1991-1992) issu du CTSP, à la tête duquel se trouvait Zoumana SACKO, offrirent le concept « Azawad » comme aliment des médias-mensonges qui se sont chargés, à force de répétition en boucle, de gaver dans l'opinion publique en France et ailleurs dans le monde, au point de parvenir, comme par magie, à transmuter dans la tête des gens, une zone de transhumance, « Azawad », d'à peine 350 km² en toute la 6^e (Tombouctou) et 7^e (Gao) Régions du Mali de l'époque, c'est à dire les trois quart (¾) du pays de Modibo KEITA (1915-1977) de 1 245 340 Km² dont les richesses du sol et du sous-sol, on l'a (dé)montré, sont convoitées par la France depuis le 10 janvier 1957 date de la promulgation de la loi créant OCRS.

Quoi de moins étonnant alors que Zahabi Ould SIDI MOHAMED, ce natif de Goundam, dans la Région de Tombouctou, obtenant son baccalauréat en philosophie au Lycée public de Sévaré, puis rentrant en 1978 à l'École Nationale d'Administration publique (ENA) de Bamako pour n'en sortir comme « Administrateur civil » qu'en 1984, avant d'obtenir son premier véritable contrat de travail (1985-1990) comme « Directeur-adjoint chargé de programme d'aide de l'Église norvégienne », devenant tout de suite après (1991-1992) la fin de ce contrat, en sa qualité de leader du FIAA, le principal négociateur et signataire du « Pacte national » au nom des MFUA pour devenir par la suite (1992-1993) le « Commissaire-adjoint » au Nord du Mali dans le cadre de la mise en application du « Pacte national » du 11 avril 1992, ait mis toute l'énergie nécessaire pour réaliser l'exploit d'entraîner ATT et le CTSP dans le piège qui consista à **légaliser, par « Décret 92-121/P-CTSP », le mensonge couvrant, de nos jours, le concept « Azawad », accréditant ainsi politiquement une altération conceptuelle absolument grossière de la vérité géographique façonnée par l'histoire de la vie pastorale dans le désert malien.**

Propulsé peu après cet exploit comme « Conseiller politique du représentant du Secrétaire général des nations unies en Haïti » (1994-1996), Zahabi Ould SIDI MOHAMED, qui aurait fait des études à Paris en « Sociologie du Tiers-Monde » au « Panthéon-Sorbonne », sera tant apprécié par les Services du personnel du système de gestion des crises à l'ONU qu'il y occupera plusieurs fonctions essentiellement dans les pays en ébullition : en Haïti, en République Démocratique du Congo (RDC), en Côte d'Ivoire, au Soudan, dans l'État pigmentocratique ou dermocratique du Soudan du Sud créé le 9 juillet 2011 au dépend de l'unité territorial du Soudan, dans le cadre de

l'émiettement sans cesse de l'Afrique en vue de livrer ses richesses, on l'a dit à maintes reprises, aux psychopathes du profit et, enfin, en Somalie d'où il sera appelé pour venir conduire, aux premières heures du gouvernement d'Ibrahim Boubacar KEITA (2013-2014), la diplomatie malienne afin d'épaissir, davantage, le brouillard de la tragédie malienne créée par le décret précité du 11 avril 1992, brouillard que ne manqua pas de densifier encore un peu plus la fumée de la « *Flamme de la paix* » qu'Alpha Oumar KONARÉ alluma à Tombouctou le 27 mars 1996 pour d'avantage asphyxier les Forces Armées Maliennes (FAMA) qui seront par la suite étouffées du 30 mars au 1^{er} avril 2012 durant la prise de Kidal, de Gao et de Tombouctou par la meute multinationale terroriste lâchée à l'assaut du Nord du Mali par la France, le Qatar et AFRICOM sous la bannière des combattants du MNLA, d'Ansar Dine, d'AQMI, du MUJAO, et de Boco Haram à la suite de la première invasion française du Mali par la médiation du MNLA et de ses alliés faux djihadistes et/ou faux islamistes le 17 janvier 2012, ainsi que du crime d'État commis à Aguelhok le 24 janvier de la même année, anéantissant toute l'« *Unité Méhariste* » du Capitaine Sékou TRAORÉ dit « *Bad* » (1978-2012). Julie AMANDIS (2017) ne manqua pas de préciser à cet égard que :

« Le No 3 des jihadistes Ahmada Ag Bibi a été recruté par Areva et la DGSE pour préparer l'attaque d'Aguelhok du 24 janvier 2012. » et que « Ce sont Sarkozy Fillon, Juppé, Baroin et Général Puga qui ont envoyé les jihadistes attaquer le Mali avec la complicité du président ATT. »

Les poursuites pénales qui ont été engagées, en février 2013, par le Procureur Général de la Cour d'Appel du Mali contre Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH du MNLA, Mohamed Ag INTALLA, Ahmada Ag BIBI et Alghabass Ag INTALLA du HCUA, pour punir ces présumés criminels de guerre inculpés à la suite de l'invasion du Mali par procuration par la France de Nicolas SARKOZY (2007-2012) le 17 janvier 2012 et à la suite du crime d'État perpétré à Aguelhok le 24 janvier de la même année, furent formellement suspendues, le 29 octobre 2013, par le gouvernement intérimaire (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) de Diango CISSOKO sous la présidence (12 avril 2012 au 4 septembre 2013) de Dioncounda TRAORÉ, dans le strict respect des termes de l'écriture de l'article 17 de l'« *Accord de Ouagadougou* » du 18 juin 2013 consentis par le négociateur en chef, Tiéblé DRAMÉ, envoyé de Dioncounda TRAORÉ à Ouagadougou une année plutôt, le 18 juin 2012, pour faire des groupes séditieux du MNLA et de HCUA des interlocuteurs valables, placés sur un pied d'égalité que le Peuple malien, sous la « *médiation* » de Blaise COMPAORÉ alors président (du 15 octobre 1987 au 30 octobre 2014) du Burkina-Faso, mais sous-fifre de la France de François HOLLANDE (2012-2017) qui était parvenue, par adoption de la « *Résolution 2071 du Conseil de sécurité* » en date du 12 octobre 2012, à exiger la légitimation du MNLA et du HCUA telle qu'il l'ordonnait le 5 septembre 2012, par la voix de Jean-Félix PAGANON « *Représentant spécial de la France au Sahel* », aux dirigeants de la « *Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* » alors présidé par Alassane Dramane OUTTARA, dont Nicolas SARKOZY se targua d'avoir installé au pouvoir en Côte d'Ivoire depuis le 6 mai 2011 à la

suite du coup d'État électoral perpétré dans ce pays le 31 octobre et le 28 novembre 2010 par l'Armée d'occupation coloniale française avec l'aide des troupes de l'ONUCI.

En effet, l'article 17 de « *Accord de Ouagadougou* » en date du 18 juin 2013, résultant de la volonté du négociateur en chef de Dioncounda TRAORÉ, Tiéblé DRAMÉ, ordonnait d'un ton péremptoire à la partie malienne dudit « *Accord* » que :

« Article 17. Dans un souci d'apaisement et de confiance, le gouvernement du Mali prendra toutes les dispositions nécessaires pour suspendre les poursuites engagées par la justice malienne du fait du conflit armé contre les membres des groupes armés signataires du présent accord »,

Ce texte décisif ne faisait cependant pas que placer le Peuple malien sur le même pied d'égalité que ses agresseurs à la solde des gouvernements français et de l'OTAN. À l'analyse du contexte et des faits entourant l'« *Accord de Ouagadougou* » du 18 juin 2013, il faut se rendre à l'évidence que le gouvernement Diouncouda TRAORÉ-Diango CISSOKO (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) allait au-delà du fait de « *suspendre les poursuites engagées par la justice malienne...contre les membres des groupes armés* ». Pire que cela il trahissait le Peuple malien, en prenant tout d'abord la décision de libérer, le 2 octobre 2013, vingt-trois (23) combattants du MNLA capturés par les FAMA entre mars et août 2013 et remis à la justice malienne, puis le 29 octobre 2013, le même gouvernement intérimaire ordonnait l'abandon de toute action publique enclenchée « *contre les groupes armés* » séditieux du MNLA et du HCUA à la demande pressante du gouvernement français qui leur avait donné licence de passer à l'acte d'agression de la République du Mali, comme l'atteste de manière irréfutable la reproduction que nous ne tarderons plus à faire du verbatim de l'interview accordé, le 17 janvier 2014 au journal « *Le Progrès* », par Hama Ag MAHMOUD, ex-chargé des « *affaires Extérieures* » du « *Conseil Transitoire de l'État* » imaginaire « *de l'Azawad* » dont la proclamation d'indépendance a été faite à « *France 24* » le 6 avril 2012 par la voix de Mossa Ag ATTAHER.

Avant une telle reproduction, il importe d'insister sur le fait que la trahison du gouvernement intérimaire (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) va au-delà du fait de sursoir aux poursuites pénales de février 2013 contre les inculpés du MNLA et du HCUA. Il alla jusqu'à donner l'absolution totale aux agresseurs du Mali. Cela est d'autant plus vrai que les auteurs présumés des crimes d'agression mis en examen, en février 2013, Ahmada Ag BIBI et ses co-incipulés du HCUA : Mohamed INTALLA et Alghabass INTALLA furent autorisés à se présenter comme candidats aux élections législatives devant se tenir le 24 novembre 2013 dans leur fief électoral de Kidal, pendant que la même autorisation était accordée au très versatile député de l'« *Alliance pour la Démocratie au Mali- Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (ADMA-PASJ)* » de Bourem (2007-2012), transfuge du « *Parti pour le Développement et la Solidarité PDES* » et fondateur, le 18 mars 2014, de la « *Coalition du Peuple de l'Azawad (CPA)* » inféodé

au DRS algérien, Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH, de renouveler sa candidature à la représentation de la population de Bourem à l'Assemblée nationale du Mali.

Il ne faut donc point se surprendre que cette suspension, véritable classement sans suite, ordonnée par l'article 17 précité de l'« *Accord de Ouagadougou* » du 18 juin 2013 au bénéfice de ces criminels de guerre suspectés d'avoir porté atteinte, depuis le 17 janvier 2012 pour le compte des gouvernements français et de l'OTAN, à l'intégrité territoriale de la République du Mali et d'avoir trempé dans le crime d'État perpétré à Aguelhok le 24 janvier 2012, aient contribué à saper davantage le moral des troupes des FAMA déjà ébranlées par le coup d'État du 19 novembre 1968, puis clochardisées par ailleurs par son sous-équipement depuis l'avènement d'Alpha Oumar KONARÉ (1992-2002) et d'Amadou Toumani TOURÉ (1991-1992 et 2002 -2012) au pouvoir. Comme si ce sous-équipement et cette clochardisation ne suffisaient pas, des membres du personnel politique ajoutèrent leurs propos ravageurs de la morale des FAMA, en sombrant dans l'ignominie d'appeler des parents, jeunes soldats envoyés au front pour réduire les velléités indépendantistes du MNLA, et leur dire : « **Na-Uw Sarà Mali-Kolà, Fu-Yé A-Uw Ta** ». C'est à dire « **stupide est tout soldat faisant don de sa vie pour défendre l'intégrité territoriale du Mali** ». Ce dire, a n'en pas douter, est à la mesure de toute l'horreur de la trahison et des atteintes aux intérêts fondamentaux du Mali perpétrés par des « *membres* » du MNLA et par ceux du HCUA. Il se passe de commentaires.

Chose certaine, la mise en application de l'article 17 précité de l'« *Accord de Ouagadougou* » du 18 juin 2013 n'a pas fait que saper le moral des FAMA, il faisait également le lit de l'« **Accord** » **dolosif** « **d'Alger** » conclut dans la capitale de la République Algérienne Démocratique Populaire le 15 mai 2015 et signé à Bamako le 20 juin de la même année. Cet « *Accord d'Alger* » que la France et des membres euro-occidentaux de l'OTAN veulent voir enfoncé, coûte que coûte, dans la gorge des Malien(ne)s par une absurde « *révision constitutionnelle* », n'est que la phase visant à rendre légitime, dans la communauté de droit interétatique, la « *soudanisation* » de la République du Mali et, partant, l'accroissement de l'émiettement sans cesse de l'Afrique dans le but évident de l'affaiblir et de la rendre incapable de défendre son espace vital de plus en plus convoité par des psychopathes du profit. La faute mortelle pour la République du Mali sera pour le gouvernement actuel du Mali de foncer, tête baissée, vers la tenue d'un tel référendum véritable « *messe de requiem* » célébrant la mort du Mali fondé en 1960 par le Président Modibo KEITA (1915-1977).

Il faut donc espérer, désespérément, que le personnel politique actuelle au Mali, plutôt que de s'investir dans ce projet de révision constitutionnelle autant absurde que morbide, réorientera l'action gouvernementale autrement que vers la distraction référendaire éloignée de la volonté des malien(ne)s tournée plutôt prioritairement vers la libération du pays de l'occupation des troupes d'invasion étrangère;

libération indispensable à la restauration de l'intégrité territoriale du pays par extinction de la flamme belliciste allumée, par procuration, au Mali par le gouvernement Sarkozy-Fillon depuis bientôt huit (8) ans, le 17 janvier 2012, comme l'atteste mots pour mots, sans la moindre ambiguïté, les propos suivants de Hama Ag MAHMOUD (HAM), « chargé des affaires Extérieures » du « Conseil Transitoire de l'État de l'Azawad » en réponse à quelques-unes des dix-neuf (19) questions, ayant directement trait à nos propos, que lui posèrent des journalistes du « Progrès », le « Courier du Sahara », le 14 janvier 2014 :

Le Progrès : - Après avoir conquis le Nord du Mali, le MNLA s'est retrouvé débordé par les djihadistes. La menace était bien réelle, vous l'admettez?

HAM : - Mais bien sûr que je l'admets. Je sais aussi pourquoi. C'était pour faire échec au MNLA. Tous ces mouvements ne sont pas venus de rien. On sait d'où ils viennent, qui les ravitaille, qui les finance. Toutes les positions politiques qu'ils proclament correspondent aux positions politiques défendues par certains pays. Soyons clair, ils faisaient la guerre au MNLA par procuration.

« Le Progrès : – Ce sont des arguments que vous avez tenté de faire entendre à Paris lorsque vous étiez en charge des affaires extérieures du MNLA?

HAM : – Au départ, on avait dit à la France faites attention. Vous tenez les deux bouts. C'est vous qui nous avez incité à revenir dans l'Azawad. C'est vous aussi qui détenez le pouvoir politique à Bamako. Arrangez les problèmes avant qu'il ne soit trop tard. La France ne l'a pas fait. Aujourd'hui je crois que c'est même trop tard.

Le Progrès : – La France aurait donc poussé le MNLA à occuper les villes du Nord du Mali ?

HAM – Oui tout à fait. La France a demandé au MNLA de l'aider à faire désertier tous les combattants de l'Azawad qui étaient dans l'armée libyenne, pendant la guerre de Libye. Ensuite de bloquer le recrutement des libyens dans l'Azawad et dans l'Aïr au Niger. Et en contrepartie, elle nous avait donné son feu vert pour l'indépendance de l'Azawad. C'est l'accord qui a été conclu avant la guerre entre le MNLA et la France. Et immédiatement la guerre gagnée par le MNLA, la France a changé complètement de

politique. Elle a mis tout son dispositif diplomatique contre le MNLA. Alors conclusion, **l'objectif de la France était tout simplement d'affaiblir le gouvernement malien et je peux vous assurer que ce n'était pas pour donner raison au MNLA.**

Le Progrès : – A vous entendre, les enjeux de cette guerre sont cachés. Quels sont-ils, selon vous ?

HAM – **Tout le monde convoite notre territoire. Il y a une guerre pour les ressources minières. La France a pris les devants pour obliger le Mali à signer un accord de défense et ensuite s'octroyer des concessions minières et protéger celles qui existent déjà. C'est ça l'essence de cette guerre.** Les autres puissances ne sont pas dupes. Et ça pourrait ouvrir la porte à une intervention étrangère avec une implication des Américains, des Russes et même des Chinois. Je vois mal ces pays laisser la France faire une OPA sur les ressources de l'Azawad et de la région.

Le Progrès : – Quelles sont ressources auxquelles vous faites référence ?

HAM – Il y en a énormément et rien n'a encore été exploité ni même exploré. **Vous avez de l'or, vous avez du phosphate, du gaz, du pétrole et surtout vous avez de l'eau. C'est une ressource qui deviendra plus importante que le pétrole ou l'uranium. Le bassin de Taoudéni est une mer intérieure d'eau douce.**

Imaginez les enjeux dans cette région où l'eau va se raréfier de plus en plus. **La zone est éminemment stratégique. Les grandes puissances cherchent à se positionner dans le nord du Mali depuis très longtemps. Prenez la base de Tessalit, elle a toujours été convoitée par les américains, les européens mais aussi les russes. Tout le monde veut avoir cette base.**

« Trouver la stabilité pour pouvoir exploiter les ressources de la région, c'est l'un des enjeux de cette guerre »

A partir de là, comme à Tamanrasset (n.d.l.r : sud de l'Algérie), vous avez un point de vue sur toute la région. Donc c'est **une zone hautement stratégique et tout le monde a un œil dessus.** Mais on ne peut pas **exploiter des**

ressources dans une région en état d'insécurité permanente. Il faut trouver la stabilité avant de pouvoir exploiter. **C'est l'un des enjeux de cette guerre.** »

Ces propos bien-fondés, non-diffamatoires et non-outranciers de l'« Ancien ministre de la fonction publique sous la présidence de Moussa traoré, Hama Ag Mahmoud », transfuge du MNLA, sont véridiques. Ils sont d'indéniable authenticité. **C'est en effet bel et bien le gouvernement Sarkozy-Fillion qui a « demandé au MNLA de l'aider à faire désertier tous les combattants » Touaregs « qui étaient dans l'armée Libyenne »** lorsque l'OTAN, à l'initiative des gouvernements français et anglais, ravageait la Libye; qui a **« donné le feu vert pour l'indépendance »** ou la scission de la partie Nord du Mali; qui **« a affaibli le gouvernement malien et l'obliger à signer un accord de défense et ensuite s'octroyer des concessions minières »**.

Hama Ag MAHMOUD aurait pu tout aussi bien ajouter que **c'est le gouvernement Sarkozy-Fillion qui a permis l'ouverture d'un « Bureau du MNLA à Paris »** et qui a permis que **Mossa Ag ATTAHER proclama « l'indépendance » de l'État fictif d'Azawad à la télévision « France 24 » le 6 avril 2012**. De plus, **l'interviewé du 14 janvier 2014**, du journal « *Courrier du Sahara : Le Progrès* », **aurait pu** tout aussi bien, **par probité, reconnaître que** la seconde phase de l'invasion du Mali par les troupes d'occupation Française, **l'« Opération Serval »** du 11 janvier 2013 au 1^{er} août 2014, ordonné par la France de François HOLLANDE (2012-2017) **est venue réinstaller le MNLA dans le Nord du Mali, à Kidal**, après qu'il eut été chassé radicalement, par confrontations armées, du 11 juillet 2012 par ses complices Ansar Dine, MUJAO et AQMI occupant respectivement Kidal, Gao et Tombouctou dont les populations seront, à l'époque, soumises aux rigueurs de la « Charia ».

Hama Ag MAHMOUD aurait pu tout aussi bien révéler que lorsque le 21 mai 2014, les FAMA s'engagèrent dans le combat pour la reprise de la ville de Kidal des mains du MNLA, des troupes d'élites françaises enturbannées l'en empêchèrent radicalement; pendant que Jean Yves LEDRIAN, qui penserait toujours qu'il y a au Mali « deux peuples » qui ne veulent pas vivre ensemble, était le « *ministre de la Défense* » (du 16 mai 2012 au 10 mai 2017) sous la présidence de François HOLLANDE et qui, devenu depuis le 17 mai 2017 « *ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* » dans le gouvernement d'Édouard PHILIPPE sous la présidence actuelle d'Emmanuel MACRON, entend coûte que coûte imposer la mise en œuvre de l'« *Accord d'Alger* » contre la volonté du Peuple malien.

Particulièrement outré par les conséquences de l'« *Opération Serval* » au Mali, l'ex-Ambassadeur (2002-2006) de la France au Mali, monsieur Nicolas NORMAND répondant à la question suivante que lui posait le journaliste, Christophe BOISBOUVIER, animateur de l'émission « *Invité Afrique* », diffusé le 14 mars 2019 à « *Radio France International (RFI)* » :

« RFI : Pourquoi dites-vous que la France a manqué l'occasion, en 2013, de neutraliser, de désarmer tous les groupes armés du nord du Mali ? Pourquoi dites-vous qu'elle a ajouté du désordre au désordre ? »,

ne manqua pas l'occasion d'observer, à la lumière de ses quinze (15) années d'expérience dans la conduite des affaires diplomatiques de la France en Afrique, que :

« Nicolas Normand : Effectivement, je suis assez critique sur cette opération-là. Sur le principe, l'opération Serval de janvier 2013 était une excellente opération. C'est-à-dire qu'il fallait empêcher les différents groupes jihadistes réunis de déferler vers le Sud et éventuellement vers Bamako. Le problème, c'est que la France a cru ensuite distinguer des bons et des mauvais groupes armés. Certains étaient perçus comme politiques et d'autres étaient perçus comme terroristes. Et l'armée française est allée rechercher ce groupe – c'était le MNLA à l'époque –, ces séparatistes touaregs, d'une tribu particulière qui était minoritaire au sein même des Touaregs, les Ifoghas. Ce groupe, on est allé le chercher et on lui a donné la ville de Kidal. Et ensuite, ultérieurement, il y a eu les accords d'Alger, qui mettent sur une sorte de piédestal ces séparatistes, à égalité en quelque sorte avec l'État. Cela, c'est une erreur importante. »

Invité par la suite, le 22 novembre 2019, par madame Christine H. GUÈYE de « *Sputnik-France* » à commenter les propos suivants qu'adressait, en « *Bamanan-Kan* », sur « *Facebook-Live* » le 14 novembre 2019 le virtuose manding, Salif KEITA, à son « *Koro* », le Président du Mali, Ibrahim Boubakar KEITA :

« Si tu as peur de dire la vérité à la France [...], quitte le pouvoir. Celui qui n'a pas peur le prendra, tu passes ton temps à te soumettre à ce petit Emmanuel Macron, c'est un

gamin. [...] Tu n'es pas au courant que c'est la France qui finance nos ennemis contre nos enfants »,

l'ex-Ambassadeur (2002-2006) au Mali, n'a pas manqué de revenir, avec beaucoup plus de détails et dans un style moins feutré, sur la substance des observations déjà faites à RFI le 14 mars 2019, en réponse à la question suivante :

« Sputnik France: Que pensez-vous des déclarations de Salif Keita quand il accuse la France d'être responsable du maintien de la guerre au Mali? »

En subtile soutien aux actes de dépossession territoriale commis par les gouvernements français depuis 2012 au préjudice du Peuple Africain au Sahel et, particulièrement, au Mali, l'ex-Ambassadeur déconsidérerait de la manière suivante, par sa réponse à la question ainsi posée, les « *déclarations* » de celui qui, par ses propos, a fait jusqu'ici plus que toutes les initiatives interétatiques contre la terrorisme au Sahel, Salif KEITA.

Nicolas Normand: « Salif Keita est un grand artiste, mais ce n'est pas un homme politique. Disons qu'il s'est un peu enflammé... Ses propos font écho à des rumeurs qui circulent depuis un certain temps à Bamako. Et je les comprends, même si je ne les excuse pas, parce qu'ils expriment un sentiment de malaise largement répandu aujourd'hui au Mali. Il n'a pas complètement tort quand il affirme que c'est la France qui a rajouté du désordre au désordre existant au Mali. En 2013, l'opération Serval a constitué un péché originel qui ne nous a toujours pas été pardonné par les Maliens. En appuyant les séparatistes du MNLA et en libérant la ville de Kidal, donnée ensuite à ces séparatistes, l'intervention française a empêché l'armée malienne de libérer la totalité du territoire national.

C'est d'autant plus grave qu'aujourd'hui, la ville de Kidal est dirigée par le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), un groupe armé signataire de l'accord de paix de 2015 à la tête duquel on trouve Alghabass Ag Intalla. Il est le fils de l'ancien amenokal (chef traditionnel chez les Touarègues) de la puissante tribu des Ifoghas, mais surtout il est l'ancien numéro deux du groupe Ansar Dine d'Iyad Ag Ghali, aujourd'hui à la tête du Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans (GSIM), la plus haute instance du groupe djihadiste Al Quaida au Maghreb islamique (AQMI). L'autre grand groupe présent, c'est l'État islamique au Sahel. Or, Alghabass Ag Intalla, après avoir été au MNLA puis avoir rejoint le groupe djihadiste Ansardine, continuerait d'avoir des liens étroits avec le GSIM d'Iyad Ag Ghali qui, d'une certaine façon, dirige la ville. En tout cas, des éléments du HCUA ont été impliqués dans le terrorisme. Face à cette situation, les Maliens, non sans raison, se demandent à

quoi joue la France à Kidal. La ville est devenue de facto une enclave indépendante qui reste sans doute sous l'influence de l'ancien homme fort de la rébellion touarègue à Kidal, Iyad Ag Ghali. Car beaucoup pensent que le HCUA n'est que la façade politique d'Ansardine.»

Pour clore ses observations l'ex-Ambassadeur (2002-2006) de la France au Mali, ne pouvant plus, face à la gravité du comportement des gouvernements français au Mali, enfermer son opinion dans le langage feutré de la diplomatie, saisissait l'occasion que « Sputnik-France » lui offrait, à travers les quatre dernières questions, pour proposer des solutions à la tragédie malienne. Reproduisons donc ci-dessous, mots pour mots ces propositions :

« Sputnik France: Au Forum de Dakar, cette semaine, les Présidents sénégalais et mauritaniens ont appelé à un renforcement du mandat de la Minusma pour essayer de sortir de l'impasse actuelle au Mali. Qu'en pensez-vous?

Nicolas Normand: « **C'est une très mauvaise idée.** Je peux vous assurer que les États-Unis et les autres membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la France, seront les premiers à s'y opposer. Surtout si c'est pour donner à la Mission de maintien de la paix des Nations unies un mandat de lutte contre le terrorisme qui, de toute façon, serait complètement inefficace.

Il n'y a qu'un seul exemple sur la planète d'une force militaire offensive de Casques bleus. C'est la création, en mars 2013, de la Brigade d'intervention de la Monusco. Et personne ne voudra refaire la même chose au Mali. En effet, la Résolution 2098 du Conseil de sécurité avait donné comme mandat précis à cette brigade de neutraliser les groupes armés à l'est de la RDC. Certes, elle a réussi à vaincre le M23 grâce aux gros moyens déployés par l'Afrique du Sud et aux hélicoptères ukrainiens. Mais, depuis cinq ou six ans, elle s'avère particulièrement inefficace pour lutter contre les exactions et les attentats terroristes perpétrés par le groupe islamiste ADF. Aussi, cette brigade, qui est composée de 2.000 hommes sur les 20.000 que compte la Monusco, devrait-elle bientôt être dissoute et la Monusco retirée.»

Putnik France: Alors, que faire si on ne peut pas avoir recours à la Minusma?

Nicolas Normand: « **Il reste le G5 Sahel, mais je ne pense pas non plus que ce soit la solution idéale.** Certes, ce concept était attractif pour les bailleurs de fonds, même si chaque bailleur pose ses propres conditions pour financer. Du coup, le G5 Sahel apparaît de plus en plus comme **une usine à gaz.** Mettre ensemble cinq armées – faibles – de cinq pays en développement, avec des

financements extérieurs de surcroît, n'est pas la solution la plus simple. Et c'est peut-être pour cela, d'ailleurs, que **ça ne marche pas!**

Les Américains sont beaucoup plus pragmatiques en ayant systématiquement recours à une aide bilatérale pour tout ce qui touche aux questions de défense et de sécurité en Afrique. Toutefois, en l'occurrence, au Mali, la France est bien consciente que le statu quo avec la force Barkhane déployée en première ligne ne peut plus durer. La remplacer par le G5 Sahel n'étant pas non plus envisageable, **il ne reste donc plus qu'à faire en sorte que les Maliens prennent eux-mêmes les choses en main afin d'assurer leur propre sécurité.**»

Sputnik France: Concrètement, qu'est-ce que cela suppose de faire?

Nicolas Normand: « Eh bien de **commencer par accepter de passer en seconde ligne**, tout en appuyant l'armée malienne, voire burkinabè le cas échéant, avec du matériel logistique, du renseignement, de la formation et surtout des équipements! Jusqu'à présent, la position française a toujours été de **se substituer aux armées africaines**. Cette défiance **doit cesser** et faire place à un changement d'approche sur le terrain. Car il est illusoire de penser que les militaires français peuvent gagner la bataille contre les djihadistes dans un pays aussi vaste que le Mali. **C'est à l'armée malienne et à elle seule de faire le job!**

Depuis 2013, **l'armée française a considéré que** puisque **l'armée malienne** avait été défaite par une bande de coupeurs de route, elle **était incapable** de combattre. Depuis, **elle persiste dans cette erreur** au lieu de tout faire pour remettre à niveau les forces armées maliennes. Ce qui aurait dû être fait dès le départ... C'est vrai que ce n'est pas facile de se mettre en deuxième ligne. Et les Américains ont aussi eu beaucoup de mal en Afghanistan. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il est temps de faire confiance à l'armée malienne, d'arrêter de dire que ce sont tous des corrompus et de l'équiper de façon à ce qu'elle puisse combattre!»

Sputnik France: Est-ce que cette mise à niveau de l'armée malienne sera suffisante?

Nicolas Normand: « Bien sûr que non, car il faut aussi pouvoir traiter les racines du mal. Or, il n'y a pas que les moyens militaires qui sont à privilégier dans la lutte contre le

terrorisme. On doit aussi comprendre que **ce problème prolifère en l'absence de l'État. Il faut donc**, partout où c'est possible, rétablir des sous-préfets, des maires et des services publics de base. Il faut aussi **que**, sur le terrain, **les fonctionnaires maliens sachent se faire apprécier de la population. Autrement, la population choisira les djihadistes** puisqu'elle a besoin de toute manière d'ordre et de protection.

Il ne s'agit pas non plus de faire des projets de développement venant de l'extérieur dans le cadre du «DDD» (Defense, Diplomacy, Development), ni de coupler de nouveaux projets de développement avec des actions militaires comme veut le faire l'Agence française de développement (AFD). Il s'agit de permettre aux fonctionnaires maliens de revenir sur place et de donner à l'État malien les moyens de remettre en route les écoles, les dispensaires de santé, etc. pour que la population préfère son administration à celle des djihadistes. Elle sera alors convaincue que c'est son gouvernement et personne d'autre qui l'aide!»

Ces propositions de l'ex-Ambassadeur (2002-2006) français au Mali sont autant importantes que limpides. La seule qui mérite cependant de retenir l'attention du personnel politique confronté au Mali à la question urgente du « terrorisme » concerne ce que l'auteur (15 novembre 2018) de « *Le Grand livre de l'Afrique : Histoire et Sécurité, Cultures et Institutions, Politiques et Sécurité, Économie et Développement* », Nicolas NORMAND, propose avec force conviction, en disant qu' : « **Il reste donc plus qu'à faire en sorte que les Maliens prennent eux-mêmes les choses en main afin d'assurer leur propre sécurité** ».

En effet, nous pensons comme lui que tout comme la France de François HOLLANDE (2012-2017) avec l' « *Opération Serval* », celle d'Emmanuel MACRON (depuis 2017 à nos jours) fait fausse route en voulant imposer une quelconque « *Opération Takuba* » voué à l'échec; puisqu'elle est désapprouvée par les Peuples du Sahel et, particulièrement, celui du Mali qui est toujours profondément humilié par les gouvernements français depuis le 17 janvier 2012, date où le gouvernement Sarkozy-Fillion (2007-2012) déclencha, par procuration, sa « *guerre secrète* » contre la République du Mali par la médiation du MNLA ainsi que de ses complices faux islamistes et faux djihadistes, et dont les activités bellicistes étaient coordonnées par l' « *Ancien élève de l'École Spéciale militaire de Saint-Cyr* », très proche de la DGESE s'il n'en est pas un des officiers, Gilles HUBERSON, météorique (de février à avril 2013) « *chef de Mission interministérielle*

Mali-Sahel » que Laurent FABIUS, « *Ministre des Affaires étrangères et du développement international* » (16 mai 2012- 11 février 2016), sous la présidence de François HOLLANDE (2012-2017), préféra (2013-2016) à l’Ambassadeur (9 février 2011 au 8 avril 2013) Christian ROUYER pour superviser, à partir de l’Ambassade de France à Bamako, la poursuite de la « *guerre secrète* », menée par procuration, que le gouvernement Sarkozy-Fillion (2007-2012), on ne le dira jamais assez, a déclenché contre la République du Mali le 17 janvier 2012 et que Emmanuel MACRON, succédant à François HOLLANDE (2012-2017) à la présidence française, à peine devenu locataire de l’Élysée le 14 mai 2017 se faisait hôte, le 19 mai de la même année sur la « *Base militaire française* » à Gao, du Président Ibrahim Boubacar KEITA pressé par les autorités gouvernementales françaises d’élever, par referendum, l’ « *Accord d’Alger* » au rang de Loi fondamentale de la République du Mali, faisant ainsi porter officiellement aux Malien(ne)s la responsabilité de la destruction inévitable du Mali après une telle élévation référendaire, tout comme, de nos jours, des analystes de la scène interétatique n’hésitent pas à faire porter à tout le Peuple malien la responsabilité d’avoir fait appel « *à l’aide militaire de la France* » sur la base de la lettre écrite par Dioncounda TRAORÉ le jour du début de la « *bataille de Konna* », le mercredi 9 janvier 2013, lettre pourtant « *réécrite* » à la convenance de François HOLLANDE, avant qu’elle ne lui soit transmise officiellement le jeudi 10 janvier 2013, pour lui permettre de décider, à sa guise, de la nature et de la forme qu’a prise, le 11 janvier 2013 l’« *Opération Serval* », donnant l’occasion à l’armée française d’envahir le Mali au prétexte d’empêcher la horde d’Ansar Dine, du MUJAO, et d’AQMI de prendre la « *ville de Mopti* » puis, inévitablement, Bamako la capitale malienne, sans tenir compte de la substance suivante de la « *lettre* » signée du « *Président* » par intérim du Mali Dioncounda TRAORÉ:

« Suite aux développements récents constatés sur le terrain et à la menace qui se précise contre nos premières lignes de défense, une intervention aérienne immédiate s'impose. Celle-ci consistera à fournir un appui renseignement et un appui feu au profit de nos troupes. »,

En ne respectant pas la volonté du « *Président malien par intérim* » demandant uniquement une « *intervention aérienne immédiate* » française, mais en profitant de cette intervention pour envahir le sol malien et occuper illégalement la Base militaire de Tessalit, il y a tout lieu de penser que **l’armée française est entrée par effraction au Mali** par « *Opération Serval* ». Ne voulant plus quitter le sol malien avant d’y bien installer les entreprises françaises, devant y accomplir au bénéfice de la France les fins de l’article premier précité de la « *Loi du 10 janvier 1957 créant OCRS* » adopté par le gouvernement du Président (1954-1959) René COTY (1882-1962),

le gouvernement (2012-2017) du Président français François HOLLANDE « ***ajouté*** », selon l'expression très heureuse de l' « *ex-Ambassadeur* » (2002-2006), Nicolas NORMAND : « **du désordre au désordre existant au Mali. En 2013 l'opération Serval a constitué un péché originel** ».

Plus qu'un « *péché originel* », l' « *Opération Serval* » il faut en convenir a consisté en la phase deux de l'« *agression* » des gouvernements français après la celle perpétrée par, procuration, le 17 janvier 2012 par le MNLA et ces complices faux islamistes et faux djihadistes. Il ne peut du reste en être autrement, compte tenu du délai extrêmement court entre la date (mercredi 9 janvier) de la demande de Dioncounda TRAORÉ et la mise en œuvre (11 janvier 2013) de l' « *Opération Serval* ». Pour vrai, la France de François HOLLANDE n'aurait jamais pu envahir le Mali en si peu de temps, si le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012) n'avait pas, entre 2008 et 2009 conçu, décidé et mis en alerte l'armée française en vue d'une occupation militaire française à long terme de la République du Mali comme les journalistes du « *Figaro* », Isabelle LASSERRE et Thierry OBERLÉ l'expliquaient si bien le 4 juin 2013 à l'émission « *Entretien* » de « *France 24* » animée par Virginie HERZ. Comme pour conforter cette occupation illégale du Mali, le Général Frédéric BLACHON, Commandant de la Force Barkhane, inaugurerait, le 10 juillet 2019, à l'initiative du gouvernement de son pays, la Base militaire française établi dans le Gourma, à cinq (5) kilomètre de la ville de Gossi sans le consentement du Peuple malien et, du coup, stimuler la violence terroriste s'abattant sur les populations tant au Burkina-Faso, qu'au Mali et au Niger, tout en donnant licence aux animateurs de soi-disant « *conflits Dogons-Peuls* » et « *conflits Mossis-Peuls* » dans ces deux premières entités étatiques.

C'est en cela précisément que la présence des troupes françaises et celle de la MUNISMA au Mali sont devenues insupportables pour le Peuple du Burkina Faso, du Mali, du Niger et, pour tout dire du Sahel, pour ne pas dire de toute l'Afrique, profondément éprouvés par les massacres résultant de la guerre par procuration que lui imposent la France et des alliés de l'OTAN, voulant vaille que vaille les déposséder des richesses de leurs sols et de leurs sous-sol renfermant les ressources minières tant convoitées par les industries prisonnières du capitalisme meurtrier.

Chose certaine, la recherche d'une solution à la guerre de dépossession territoriale que mènent les gouvernements français dès l'aube de l'accession de la République du Mali à l'indépendance dans le cadre des Nations Unies ne réside donc pas dans le maintien des troupes étrangères en sol malien et au Sahel, mais trouvera un commencement d'exécution à l'issue de la tenue d'une « **Kurukanfuga II souveraine** » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français au Mali, aidé en cela de nos jours par des pays de l'OTAN et des États mercenaires d'Afrique et d'Orient, par le biais de la lutte contre le terrorisme, depuis l'aube de

l'accession formelle du pays à la souveraineté interétatique dans la cadre de l'ONU le 22 septembre 1960.

La tenue d'une « Kurukanfuga II souveraine » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français par procuration au Mali depuis l'aube de l'accession formelle du pays à la souveraineté interétatique dans la cadre de l'ONU.

Il faut le redire, le brocard précité en tête du présent article consiste moins à railler qu'à renouveler un appel. Celui que nous lançons, entre avril 2012 et juin 2013, au Peuple et donc aussi au gouvernement intérimaire du Mali après le bouleversement politique involontaire du 22 mars 2012 consécutive à la fronde belliciste du 17 janvier 2012 du « *Mouvement national de Libération de l'Azawad (MNLA)* » et au crime d'État perpétré au détriment de l'Unité méhariste d'Aguelhok commandé par le Capitaine Sékou TRAORÉ dit « *Bad* ».

En effet profondément affecté, comme la quasi-totalité des Concitoyen(ne)s, des conséquences funestes de la nouvelle agression du Mali, en modeste analyste de l'environnement interétatique en exil au Canada, j'entreprenais d'écrire, entre avril 2012 et juin 2013, c'est à dire peu après la chute d'Amadou Toumani TOURÉ le 22 mars 2012, les cinq articles suivants :

-1o) « **La crise au Mali expliquée aux Canadien(ne)s** », publié chez l'Agence de presse Médiamosaïque le 9 avril 2012. Dans cet article, nous expliquions comment Amadou Toumani TOURÉ est arrivé au pouvoir au Mali, avant de conclure au constat que la tragédie malienne s'inscrit dans un vaste programme de déstabilisation en cours en Afrique en vue de l'émietter et de livrer ses richesses aux psychopathes du profit;

- 2o) « **La nature de la crise au Mali** », première Partie, diffusée le 31 juillet 2012 par l'Agence de presse Médiamosaïque. Dans ce texte, nous invitons nos compatriotes à méditer sur un élément fondamental de la culture malienne : la HONTE (« *Saya Kauw-Sa Ni Maloya Yé* »). La ressentir est un sentiment très noble, car la honte fertilise la vertu en société. Elle constitue un garde-fou contre les méconduites, les vices et notamment la trahison à la base de la tragédie malienne d'aujourd'hui;

- « **La nature de la crise au Mali : une solution** », deuxième Partie, publié le 6 août 2012 chez l'Agence de presse Médiamosaïque. Cet article avait pour but d'aviser les autorités intérimaires du Mali de ne point donner accès du territoire malien aux troupes d'occupations étrangères, afin d'éviter le cancer de l'internationalisation de la crise malienne dans la recherche d'une solution qui serait viable et durable;

- 3o) « **La tragédie malienne : De la dépossession du Peuple au “droit naturel à la légitime défense”** ». Cet article a été publié le 16 décembre 2012 chez l’Agence de presse « *Le Banco-Net*. Il soulignait non seulement le caractère pernicieux de l’ « *appel* » à une intervention militaire française au Mali, mais insistait sur la gravité de la légitimation des criminels de guerre du MNLA selon les souhaits de François HOLLANDE entérinés dans la « *Résolution 2071 du Conseil de Sécurité* » des Nations Unies;

- 4o) « **La voie de la déraison : les élections maliennes programmées en juillet 2013** ». Cet article a été diffusé le 22 avril 2013 par l’Agence de presse « *Le Banco-Net* ». Il implorait Dioncounda TRAORÉ et Django CISSOKO à convoquer un « **Kurukanfuga II souverain** » et à ne pas violer la Constitution du Mali en obéissant aveuglement aux « *menaces-ordres* » suivants donnés par François HOLLANDE aux autorités intérimaires du Mali le 28 mars 2013 : « **Nous voulons qu’il y ait des élections au Mali à la fin du mois de juillet. Et ça, nous serons intraitable là-dessus;** » et enfin,

- 5o) « **Candidats à la présidence : osez rentrer dignement dans l’histoire comme le président Modibo KEITA** ». Ce dernier article a été publié le 6 juin 2013 pour inviter le personnel politique du Mali à ne pas tomber dans le piège électoral tendu par le gouvernement (2012-2017) du Président français François HOLLANDE.

Une diffusion large des cinq articles a été effectuée par de nombreux correspondants électroniques en 2012 et 2013. Conscient cependant du fait que le personnel politique et, à fortiori, les populations maliennes, même celles qui sont scolarisées en langue du colonisateur français pour être engluées dans d’immenses problèmes socio-économiques, sont peu enclins à la lecture, nous résumions les cinq articles dans un tableau synoptique intitulé : « **La guerre par procuration ou le terrorisme comme outil de politique étrangère des militarocraties euro-occidentales : le cas du Mali** (*War by Procurement or Terrorism as a Tool for Foreign Politics of Euro-Western Militarocrats : The Case of Mali* »). À la lumière des articles précités, le tableau synoptique propose une lecture non ambiguë des contours de **la tragédie malienne qualifiée, faussement, de « guerre asymétrique »** par des stratégies euro-occidentales, alors qu’il s’agit de fait, comme on l’a (dé)montré dans la conclusion du premier des cinq articles précités, que le « *crime contre la paix* » perpétré au Mali par le MNLA et par ses complices faux islamistes et faux djihadistes en janvier 2012, consiste en une « *guerre par procuration* » en vue d’émietter davantage l’Afrique, orpheline de toute stratégie de défense commune, afin de livrer ses ressources aux psychopathes du profit.

Peu de chose est cependant d’identifier et de bien cerner un problème si l’on ne cherche pas à y remédier. C’est la raison pour laquelle nous avons écrit les quatrième (4^{ème}) et cinquième (5^{ème}) articles précités. Dans le quatrième des cinq articles consacré

à « **La voie de la déraison : les élections maliennes programmées en juillet 2013** » qui a été publié chez « *Banco-Net* » le 22 avril 2013 et qui a été diffusé largement auprès du personnel politique au Mali, nous supplions le Président par intérim, Dionkounda TRAORÉ, et son premier Ministre, Django CISSOKO, d'organiser un « **KURUKANFUGA II souverain** » comme alternative à la voie de la déraison qui a consisté, pour eux, à céder, en violation de la Constitution du Mali, aux menaces ainsi proférées par François HOLLANDE le 28 mars 2013 : « **Nous voulons qu'il y ait des élections au Mali à la fin du mois de juillet. Et ça, nous serons intraitable là-dessus** ». Nous poussâmes la supplication jusqu'à nous mettre à la disposition de la République du Mali pour mener à bien les tâches relatives à la mise place de la procédure et du processus de cette assise ancestrale qui posa, pour la première fois en 1236, les fondements juridiques de l'Empire du Mali.

En demandant à nouveau la convocation d'une « ***Kurukanfuga II souveraine*** » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français, par procuration au Mali depuis 1963, nous restons convaincus que le gouvernement du Mali s'est trompé dans la recherche d'une solution durable et viable à la tragédie malienne. **Le fait de se tromper n'est nullement un crime. La sagesse ancestrale commande cependant que lorsqu'on s'est trompé, il faut savoir revenir au point de départ. Et le point de départ du Mali n'est pas l'« Accord d'Alger », mais « Kurukanfuga »**, cette assemblée constituante qui a permis à Soundiata KEITA de poser les fondements du grand empire Manding qu'a été le Mali.

La proposition de la tenue d'une Assemblée constituante « *Kurukanfuga II* » est à la mesure de la gravité de la situation sécuritaire et de la déstabilisation persistante due à l'occupation du pays et du Sahel par les troupes étrangères. Elle ne consiste donc pas en un règlement de compte, mais en un examen de conscience et en une prise de conscience pour convaincre de la nécessité de s'unir et de « *laver le linge sale en famille* ». Les autorités maliennes d'aujourd'hui savent autant que moi sinon plus que moi qu'ils ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à l'intelligence majoritaire des Maliennes et des Maliens. Ils savent autant que toute personne de bonne foi, qu'elle soit au Mali, en France ou ailleurs dans le monde, qu'en société se réclamant de la « *démocratie* » la volonté du Peuple est souveraine, que passer outre cette volonté est la voie ouverte à la tyrannie. Je ne pense pas que Emmanuel MACRON ni son « *ministre de l'Europe et des Affaires étrangères* », Jean Yves LEDRIAN accepterait que les États-Unis, la Chine, le Mali, le Sénégal, ou un quelconque pays de la communauté de droit interétatique vienne leur dicter la conduite des Affaires françaises.

Autrement dit, **la solution à la tragédie malienne doit être**

trouvée par les Maliens et les Maliennes et non pas à Pau, en France. Les malien(ne)s dans leur immense sagesse pensent que **le salut du Mali n'est pas dans le maintien des troupes d'occupation étrangères en sol malien et au Sahel,** mais dans l'art :

1. d'**envisager sérieusement,** dans un premier temps, **l'unité politique des pays du sahel** (Burkina Faso, Mali et Niger) profondément affectés par le terrorisme pour mieux y faire face et le juguler; **Unité politique qu'il faut graduellement étendre aux autres entités étatiques en Afrique.**
2. de rassembler toutes les forces vives en vue de la pacification et le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali;
3. de restaurer l'administration étatique sur toute l'étendue du territoire;
4. d'organiser le retour des réfugiés internes et externes avant de se soucier de l'organisation de tout suffrage;

Il faut donc tout mettre en œuvre pour éviter au Mali l'un des quelconques scénarios afghans, irakiens ou, pire, soudanais et somaliens, en faisant appel à nos ressorts historiques. **Il est donc temps que le Président Ibrahim Boubacar KEITA réunisse une véritable « KURUKANFUGA II » souveraine** et qu'il fasse enfin honneur à la tradition de sagesse, de respect et de convivialité qui caractérisent le Peuple malien dans l'art de rassembler toutes ses forces vives autour de la question stratégique. Idéalement, « **KURUKANFUGA II** » doit donc résoudre l'équation de la question stratégique en fonction de deux objectifs fondamentaux :

A) La désignation, pour 2 (deux) ans, d'un organe exécutif provisoire d'au plus 9 (neuf) membres dont les tâches essentielles sont :

- la pacification du sahel sur la base d'accords bilatéraux et non multilatéraux;
- la restauration de l'intégrité du territoire qui lui est directement reliée;-
- la mise en état de l'administration sur toute l'étendue du territoire;
- l'organisation du retour des réfugiés;
- celle des élections municipales, législatives, et présidentielles;

B) l'élaboration d'un projet de Constitution du Mali (nouveau) qui sera soumis au référendum une année avant les élections municipales, législatives et présidentielles.

Nous nous engageons, si, par improbable - notre proposition mérite qu'on s'y attarde à la mesure de son importance, à nous mettre à la disposition du pays pour régler les détails du processus et de la procédure de la mise en œuvre de « **KURUKANFUGA II souveraine** » pour une sortie définitive de la tragédie malienne.

Montréal le 10 janvier 2020

DIARRA, Bakary Sidiky NBadiallah (Boniface) – LLB, LL.M., M.Sc., Ph.D.

- Professeur de Droit et de Criminologie, Université de Montréal